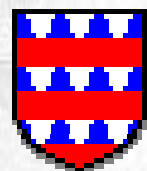


Décembre 2007 N°9.
<http://www.chgb.org>

L'Avesnois

*Bulletin
du
Cercle Historique et Généalogique
de
Berlaimont*



ISSN 1777-3903

HISTOIRE EN SAMBRE-AVESNOIS

Calendrier des réunions :

Les personnes voulant démarrer une généalogie ou l'étoffer peuvent venir nous rencontrer lors d'une permanence au local situé rue Wuibaille Dupont à Berlaimont face au n°8 en haut de l'escalier métallique .



Berlaimont :

Horaires : **mercredi de 17h00 à 19h00 et samedi de 14h00 à 17h00, rue Wuibaille-Dupont.**

Les mercredis 19 déc. 26 déc. 9-janv., 23-janv., 6-fév., 20-fév., 5-mars , 19-mars , 26-mars , 9-avril et 23-avril

Les samedis 5-janv., 19-janv., 2-fév., 16-fév., 1-mars, 15-mars 5-avril et 19-avril.

Sommaire

<i>Éditorial : le mot de la présidente.</i>	Page	3
<i>Annonce de l'assemblée générale.</i>	Page	4
<i>Raid de la R.A.F.1 le 9 août 1944 sur le dépôt d'essence dans la forêt de Mormal.</i>	Page	5
<i>Notice historique de Quiévelon.</i>	Page	6
<i>Quiévelon dans le Bottin de 1908.</i>	Page	8
<i>Rousies dans le Bottin de 1908.</i>	Page	8
<i>Amfroipret notice historique.</i>	Page	10
<i>Amfroipret dans le Bottin de 1908.</i>	Page	13
<i>Des Français en Belgique.</i>	Page	13
<i>Organisation administrative du département du Nord et de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.</i>	Page	16
<i>Entre enquête et procédures.</i>	Page	18
<i>Proclamation de l'Empire.</i>	Page	22
<i>Décès de militaires retranscrits à Taisnières sur Hon.</i>	Page	23
<i>La clique de Bousignies.</i>	Page	24
<i>Le souffle des FALLER (FALLEUR).</i>	Page	26
<i>Généalogie DELMARLE autour de Mormal.</i>	Page	32
<i>Personnes de l'Avesnois résidants à Bry en 1906.</i>	Page	34
<i>Entraide.</i>	Page	36
<i>Notre bibliothèque s'étoffe.</i>	Page	37
<i>Nos parutions.</i>	Page	38
<i>Listes éclairs.</i>	Page	39
<i>Nouvelles des nôtres.</i>	Page	40

Déjà la fin de l'année. Heureuse pour certains, moins pour d'autres.

Dès à présent je tiens à vous souhaiter au nom du CHGB et en tant que Présidente de l'association de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année...

N'importe lequel d'entre vous peut contribuer à enrichir notre bulletin de liaison, parce que n'importe lequel d'entre vous a peut-être au fond de ses tiroirs la teneur d'un article.

Nul n'est besoin d'être historien pour faire une trouvaille qui peut intéresser ou amuser les autres. On découvre parfois des trésors dans un registre paroissial ou autre. N'hésitez pas à les faire partager à tous.

Et surtout, il est possible de faire revivre la « mémoire vivante » de nos aïeux. Ces anecdotes qui vous ont été racontées par vos anciens, et que plus personne après eux ne connaîtra. Cette photo oubliée dans un tiroir dont vous seul connaissez les figurants. Ce lieu-dit dont vous connaissez l'origine. Toute cette histoire qui fait partie de notre histoire, mais ne sera jamais dans l'Histoire. Il y en a déjà eu, généralement par notre président d'honneur. Vous en trouverez dans ce numéro. A votre tour.

Bien entendu, nous n'oublierons pas l'histoire plus ancienne de nos communes et de la vie de nos ancêtres, ni nos « Morts pour la France ».

Juste quelques petites consignes « techniques » pour les articles.

N'oubliez pas de signaler le sujet que vous vous voulez aborder, pour éviter les doublons.

Le bulletin est créé à partir de fichiers informatiques. Si vous les remettez de manière manuscrite, ils seront retapés.

S'ils contiennent des photos, nous vous demanderons de nous les prêter, les photocopies n'étant pas toujours du meilleur effet.

Toujours au sujet des photos, pas trop, ça peut rendre un article « brouillon ». Pas trop grandes, ni trop petites d'ailleurs, le bulletin est imprimé pour les non internautes, la bibliothèque, la BNF.

Le contenu des articles est sous votre responsabilité.

Ce bulletin est le vôtre, à vous d'y participer.

Colette

Annnonce de l'assemblée générale

Bien que plusieurs personnes en aient fait la demande, il n'a pas été possible de fixer l'AG au printemps pour éviter les aléas climatiques du premier trimestre. Les statuts prévoient ce premier trimestre. Elle a été fixée au dimanche 2 mars.

Vous recevrez après le 12 janvier la convocation officielle, accompagnée de l'ordre du jour, de la liste des candidats au CA, d'un formulaire de pouvoir et de l'organisation de la journée. L'assemblée générale ayant lieu pour l'exercice précédent, seuls les adhérents à jour de cotisation pour 2007 et toujours adhérents pour 2008 peuvent voter, mais les adhérents 2008 uniquement sont cordialement invités.

Elle se déroulera en deux parties.

Les statuts ont été modifiés. Ils seront soumis à votre approbation suivie d'une mise en application immédiate au cours d'une assemblée générale extraordinaire, nécessaire pour cette mise en application immédiate. Certains articles ont de surcroît subis des modifications importantes ne pouvant pas être validées en AG ordinaire. Ces statuts modifiés vous seront fournis en temps utile, sur papier avec la convocation pour les non - internautes, déposés dans les fichiers du groupe <http://fr.groups.yahoo.com/group/CHGB-infos/> pour les autres. Vous pourrez bien entendu poser des questions au sujet des modifications, mais le vote sera global, pas article par article.

Suivra ensuite l'AG ordinaire.

Le nombre de pouvoirs a été porté à 3. Ils seront à envoyer sur le formulaire qui vous sera fourni.

Sont d'ores et déjà sortants pour le CA Raymond BETRY, James HARDY et Alain BALLIGAND. Les candidats devront me le signaler avant le 12 janvier afin de pouvoir fournir la liste avec la convocation.

Ceux qui voudraient faire inscrire des questions à l'ordre du jour de l'AG peuvent d'ores et déjà me les faire parvenir, toujours dans le but de l'établissement de l'ordre du jour au cours de la réunion du 12 janvier.

La suite de la journée n'est pas encore organisée, nous essaierons de tenir compte de suggestions qui ont été faites.

En souhaitant que cette AG soit aussi constructive que les réunions de CA.

D'ores et déjà, bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Raid de la R.A.F. le 9 août 1944 sur le dépôt d'essence dans la forêt de Mormal.

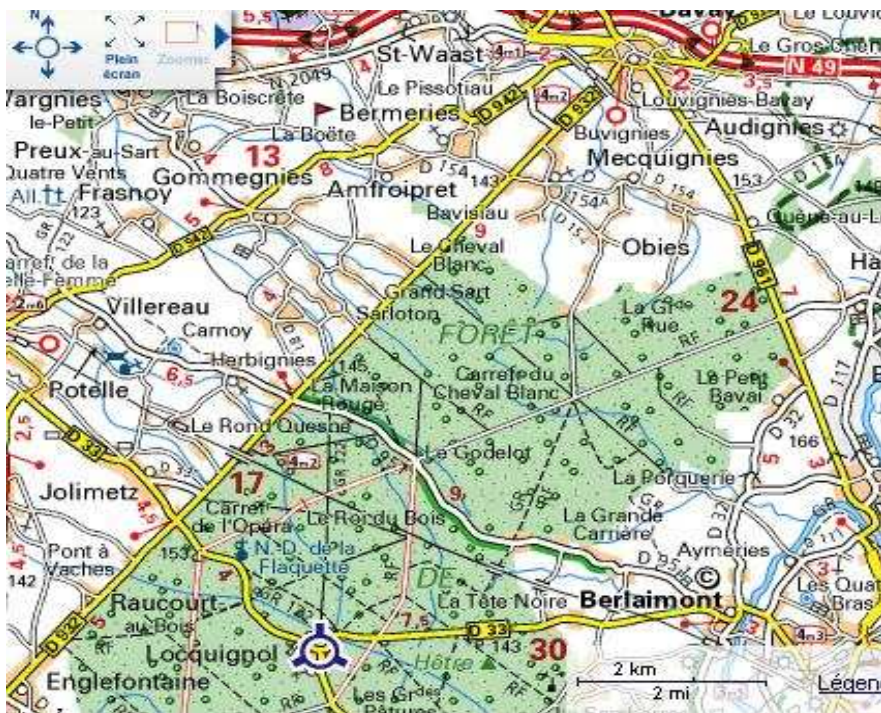
Le 9 août 1944, un peu après midi, à l'heure où les travailleurs avaient quitté le camp pour aller prendre leur repas dans les villages voisins, une puissante formation de la R.A.F. composée, a-t-on dit, de plusieurs dizaines d'avions, ce qui est vraisemblable vu l'étendue des dégâts, survint inopinément et déversa sur la forêt des centaines de bombes. Fort heureusement pour la population française, les escadrilles prirent en enfilade un chemin de campagne se poursuivant dans la forêt, si bien que les premiers chapelets de bombes lâchés en deçà de l'objectif tombèrent dans la nature sans faire de victimes.

Les projectiles s'abattirent inexorablement sur le point visé, faisant jaillir des colonnes de terre et de branchages, éventrant les bidons d'essence qui se mirent à flamber, décapitant et hachant les troncs centenaires et détruisant les frêles constructions provisoires, semant la mort parmi la garnison allemande qui avait cherché refuge dans les abris enterrés.

Nul ne sût jamais le chiffre précis des pertes allemandes car les morts et les blessés furent emmenés en hâte en camion vers les hôpitaux, tandis que l'accès de ce qui avait été le camp restait interdit.

Plusieurs tentatives infructueuses avaient été effectuées avant l'attaque couronnée de succès du 9 août 1944.

Le dépôt était situé à côté de la route allant de l'auberge du Godelot au carrefour de la chaussée reliant Bavay à Englefontaine, et de la route de Villereau à Berlaimont



Christian DECAVEL

1. R.A.F. : Royale Air Force, aviation militaire britannique

Notice historique de Quiévelon.

Le village de Quiévelon est situé à l'extrémité du canton de Maubeuge, au milieu d'une plaine froide et peu fertile, et à l'origine d'un des principaux affluents de la rive droite de la Solre.

Sur un état des hommages dus au roi de Bohême, dans le comté de Hainaut, pour l'année 1334, figure Wuillaume de Kévelon. En 1339, Rasse de Montigny de Kévelon fut nommé arbitre pour régler un différend survenu entre le comte de Beaumont et l'évêque de Liège. Un autre Rasse de Montigny, seigneur de Kévelon, intervint dans divers actes de 1307, 1401, et 1402.

On cite notamment, une commission donnée en 1397 par Guillaume de Bavière, régent du Hainaut, à ce seigneur et à plusieurs autres gentilshommes du comté, pour terminer à l'amiable des difficultés pour des entreprises injustes faites au nom du duc de Bourgogne par un de ses baillis, celui d'Alost (Alst) sur les terres de Flobecq et de Lessines.

Ce titre prouve qu'alors les seigneurs de Kévelon étaient en faveur de la cour de Hainaut.

La seigneurie de Quiévelon relevait directement du comté de Hainaut. Au XVII^{ème} siècle, elle appartenait à Charles Robert, écuyer, conseiller du roi à Mons.

Ce Charles Robert épousa Maximillienne de Deker, dame de Choisies, village de la mouvance d'Avesnes, et dès lors, les seigneuries de Quiévelon et de Choisies se trouvèrent réunies dans les mêmes mains.

En 1778, Charles Simon Joseph Robert, petit fils du précédent, fut créé comte, avec le droit de s'appeler Robersart, nom primitif de ses aïeux.

Les comtes de Robersart furent seigneurs de Quiévelon jusqu'à la révolution française. Aujourd'hui, les biens provenant de leur terre appartiennent à M Brabant-Hurée.

Le château des comtes de Robersart se voyait encore à la fin du dernier siècle au centre du village de Quiévelon. Vendu pendant la révolution, il fut démoli en 1802.

Ses murs construits en pierres bleues et moellons, avaient 3 mètres d'épaisseur, sur environ 20 mètres de hauteur.

Un vaste souterrain était situé sous les bâtiments, qui, indépendamment du rez-de-chaussée comprenaient trois étages. Le rez-de-chaussée et le premier étage n'étaient éclairés que par des créneaux. La seule porte d'entrée qui s'y trouvait était en fer et large de 70 centimètres.

A cette époque, le desservant de Quiévelon était encore le pasteur d'Aibes, et il en fût ainsi jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, comme on peut le voir dans les registres paroissiaux de cette commune,

où les naissances, les mariages et les décès relatifs à Quiévelon, sont inscrits jusqu'en 1755, époque où cet endroit commença à posséder un pasteur à résidence.

Avant 1789, il y eut un presbytère.



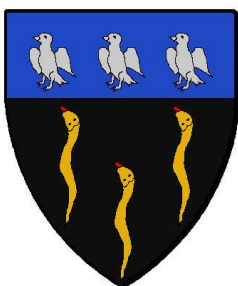
L'église de Quiévelon est très ancienne. Bâtie vers l'an 1300, elle est entièrement en moellons.

Elle est dotée d'un porche assez original.

Sur une pierre tombale placée dans le chœur, on trouve sur le pourtour l'inscription suivante, en caractères gothiques :

chi gist demiselle Marie de Chevelons ki fut femme Bauduin Depotes ki trespasa lan mil CCC et XXVII au mois de decembre. Pries pour son ame .

Quiévelon renfermait 10 feux au XV siècle. En 1709, il y avait 122 habitants.



QUIEVELON

De sable à trois couleuvres ondoyantes d'or, languées de gueules, mises en pal, 2 et 1, au chef cou-su d'azur, chargé de trois colombes d'argent.

Daniel BLONDEL.

Quiévelon dans le Bottin de 1908.

Quiévelon, à 23 km. d'Avesnes. Bureau de poste aux lettres de Cousolre (à 6 km). – Passage à niveau et gare pour voyageurs ligne de Maubeuge à Cousolre (à 238 km de Paris). – Gare de marchandises à Cousolre (à 6 km). – Poste télégraphique de Colleret (à 2 km). – 157 habitants. – Fête communale : le dimanche le plus près du 8 septembre.

<i>Maire :</i>	Carlier (J.).
<i>Agriculteur :</i>	Ancieaux (J.).
<i>Battage mécanique :</i>	Bardeau.
<i>Épicier :</i>	Brognet (F.).
<i>Levure (marchand de) :</i>	Lacroix (Eug.).
<i>Menuisier :</i>	Brasseur (A.).
<i>Sabotier :</i>	Mengal (C.)

Dominique Sallé

Rousies dans le Bottin de 1908.

ROUSIES, à 21 kil. d'Avesnes. — Bureau de poste — Télégraphe. — Halte voyageurs de ligne de chemin de fer à grande vitesse — Colis postaux en gare (Chemins de fer du Nord), ligne de Maubeuge à Fourmies (à 232 kil. de Paris). — Gare de marchandise à Maubeuge (à 3 kil.). — 2283 habit. — Fêtes communales : le 1^{er} dimanche de février et de juin. — Fanfare municipale.

<i>Maire :</i>	Huvenoit (Placide).
<i>Secrétaire de mairie :</i>	Richepin (Chevalier du Mérite Agricole).
<i>Agent d'assurances :</i>	Wittemberg (Léon).
<i>Agriculteur :</i>	Laurent.
<i>Articles de brasserie :</i>	Carré (F.).
<i>Aubergiste :</i>	Lallemand-Gillard.
<i>Bois (scierie mécanique) :</i>	Lon-guéville-Demoustier.
<i>Bouchers :</i>	Lecomte-Lisse. — Rameaux (J.-B.). — Robert (J.).
<i>Boulangers :</i>	Chéron (Julien). — Prévôt.
<i>Bourelrier :</i>	Bachy-Prévoist
<i>Briqueterie mécanique :</i>	Tessier.
<i>Broches et pièces détachées pour filatures (fabr. de) :</i>	Vautier (A.) (Officier de la Légion d'Honneur) et Cie de Maubeuge.
<i>Cafetiers :</i>	Bucquoy (L.). — Spinnewyn.
<i>Charbons :</i>	Colnion (V.). — Masion (H.). — Vallée (S.).

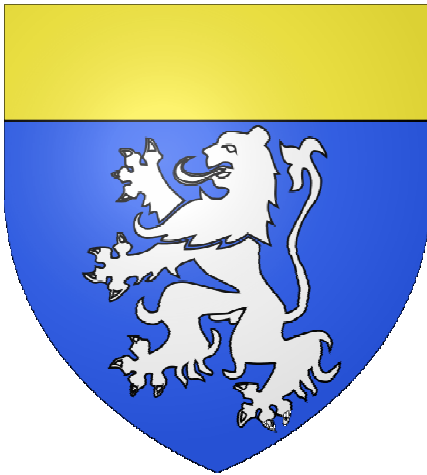
<i>Charcutier :</i>	Dutour (E.).
<i>Charrons :</i>	Courtin. — Ducarne.
Chaudronnerie et chaudières à vapeur :	Gottignies (H.) et Cie.
<i>Chaussures :</i>	Duray (V.).
<i>Couvreur :</i>	Lemaire (Ern.).
<i>Entrepreneur :</i>	Demaret (C.).
<i>Epicerie, mercerie :</i>	Bossuyt (Ed.). — Désenfant-Haine. — Droulez (Vve). -- Duhaim. — Grégoire-Halbreccq. — Halbreccq. — Joly. — Mouliniau (Mme).
<i>Glaces (fabr. de) :</i>	Manufacture française de glaces de Maubeuge.
<i>Grains :</i>	Prevot (J.).
<i>Horticulteur :</i>	Lemire fils.
<i>Ingénieur civil :</i>	Bruckert (F.).
<i>Limes (fabr. de) :</i>	Bechet-Pe-cheux.
<i>Maréchaux :</i>	Ducarne (A.). — Nugues.
<i>Menuisier-ébéniste :</i>	Stiers-Bertus.
<i>Métaux vieux :</i>	Duray (V.).
<i>Modeleurs :</i>	Copin et Cousin.
<i>Pâtissier :</i>	Delcroix (C.).
<i>Peintre :</i>	Petit (G.).
<i>Plafonneurs :</i>	Demaret. — Gantois.
<i>Silex (exploitation de) :</i>	homas (C.).
<i>Tabac (débits de) :</i>	Demoulin-Bailly. — Droulez (Vve).

BONS PÈRES (LES) (commune de Rousies). Passage à niveaux supérieur, gare de voyageurs de la ligne de Chemins de Fer du Nord, ligne de Paris à Erquelinnes (à 232 kil. de Paris).

Dominique Sallé

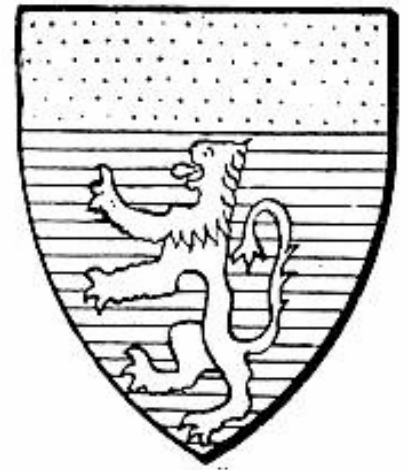


Amfroipret, notice historique.



AMFROIPRET

D'azur au lion d'argent, au chef d'or



Ce village, situé à environ six kilomètres de Bavay et à vingt-cinq kilomètres d'Avesnes, possède peu de curiosités.

Son ancienneté est pourtant attestée : des documents du XIIe siècle (notamment en 1163 dans une charte de l'évêque de Cambrai) parlent d'Anfroipret, Aufroipret, Anfroipreut ; d'autres du XIIIe siècle citent Amfroipret, Anfroipres ou Amfropré.

Aux archives départementales du Nord existe des lettres datées du 25 août 1297, entre le comte du Hainaut Jean d'Avesnes, le prévôt de la monnaie de Valenciennes Jean Li Dus, et les ouvriers et apprentis monnayeur du Hainaut. Parmi les monnayeurs, on trouve Jaquenne et Hanins, d'Amfroipret.



Un château existait à Amfroipret, à proximité de l'église, sur ce qui est aujourd'hui la « pâture du château ». Il fut élevé par Pierre Brongnart, dit de Haynin (grand bailli du Hainaut, seigneur de Haynin, d'Amfroiprez, du Broeucq, de Malaquet, etc..., mort le 24 octobre 1431) entre 1408 et 1417 (son fils Colart de Haynin, seigneur d'Amfropez, mort en 1471, a sa pierre tombale aux Chartreux de Liège¹). Le château appartenait un temps à la famille de Montmourt.

Ce château fut pris et saccagé en 1651. A la fin du XVIIe siècle, dans nos campagnes, les châteaux avaient encore leur utilité, la guerre et le brigandage étant encore monnaie courante. Le 27 décembre 1693, le gouverneur du Hainaut, le comte de Bucquoy, recommandait aux habitants de la contrée de « raccommoder incontinent leur fort, de le faire garder dorénavant, chacun à son tour, tant de jour que de nuit... ». Amfroipret n'avait pas attendu cet ordre : le château avait été remis en état en 1690 pour recevoir une garnison française.

Pourtant, au XVIIIe siècle, ce type de défense devient inutile et, comme d'autres, le château d'Amfroipret tomba en ruine. En 1789, on en voyait plus que quelques ruines. En 1828, Madame Clé-

Au hameau du Petit Gommegnies, dans la première moitié du XIXe siècle, Auguste Carlier installe une brasserie-malterie dans la ferme de son père. En 1894, elle deviendra la Brasserie Carlier-Stordeur. Endommagée durant la Première Guerre Mondiale, elle changera plusieurs fois de propriétaires, avant d'être transformée en gîtes ruraux dans les années 1980. Cette brasserie a produit jusqu'à 5000 hectolitres de bonne bière de fermentation haute (1927).

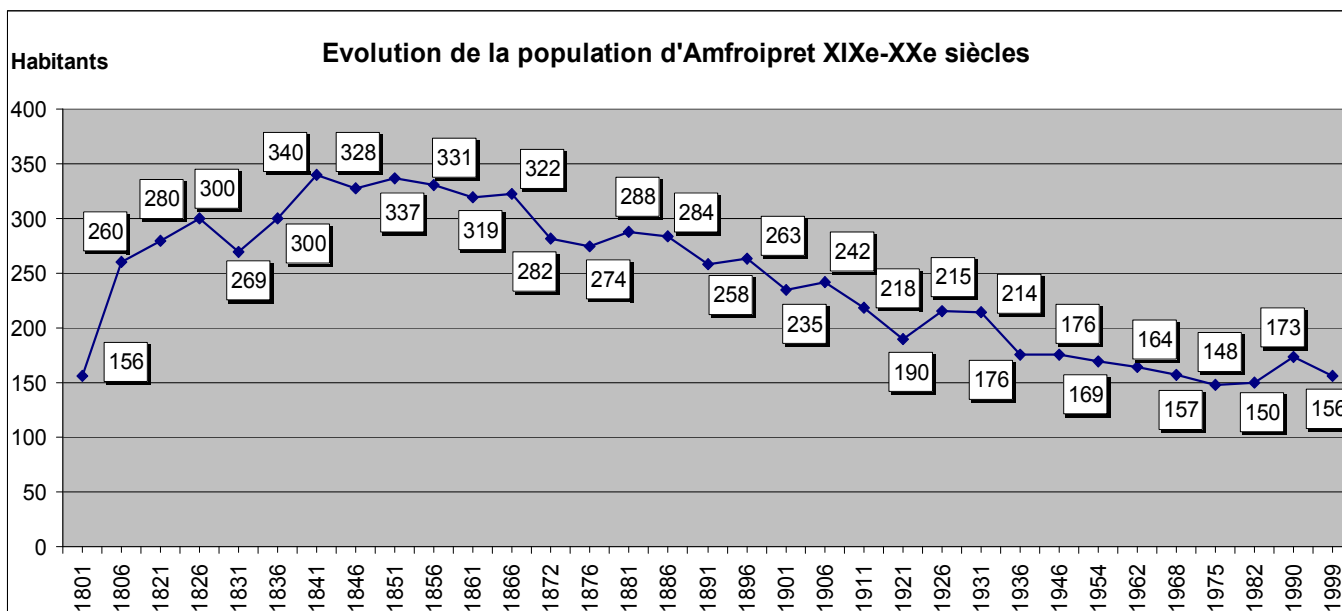
Deux autres hameaux, la Boète et le Braquemart, sont situés sur le territoire de la commune.

Outre de la bière, on produisait dans le village de la toile et deux maréchaux y étaient installés. Dans la première moitié du XIXe siècle, la superficie du village était de 154 hectares, dont 43 étaient labourés, 10 en prés, 41 en pâtures, 46 en bois, 2 en jardins, 3 en houblonnières (pour la brasserie Carlier ?), 2 pour les propriétés bâties et les 7 restants en chemins et ruisseaux.

Les cultures principales étaient, outre le houblon, celles du blé, de l'orge, de l'avoine et des pommes de terre. Mais on y cultivait aussi du seigle, des fèves, des pois, des haricots, de la betterave et du trèfle.

Les habitants d'Amfroipret, les Aldinois, étaient 260 en 1806, répartis en 53 ménages et 51 maisons. Ils étaient 269 en 1831, dont 35 indigents, 3 mendiants, 67 gardes nationaux et 27 électeurs municipaux. En 1841 ils atteignaient le nombre de 340 mais ne sont que 156 en 1999.

Dominique SALLE.



1. Pour une recherche plus approfondie sur la famille de Haynin (qui tire son origine de la rivière Hayne près de Mons et qui était la branche cadette de la famille Denen (Denain)) on peut consulter les pages réalisées par Jean-Claude Briche sur Généanet : (<http://gw.geneanet.org/lulubriche>)

Amfroipret dans le Bottin de 1908.

À 30 km d'Avesnes. – Alt. 137m. – Bureau de poste, ligne de chemin de fer, télégraphe de Gommegnies (à 4 km). – 242 hab. – Fêtes communales : le dimanche le plus près du 9 mai et le 3e dimanche de septembre.

<i>Maire :</i>	Carlier (Aug.) Chevalier du mérite agricole.
<i>Agriculteurs :</i>	Bleunard – Carlier (Am.) – Carlier (Aug.) Chevalier du mérite agricole – Carlier frères – Legat (E.) – Lhussiez (L.) – Stordeur (J.). Bourrelier : Carlier (Jh).
<i>Brasseurs :</i>	Carlier (A.). – L'hus-sier (Ach.).
<i>Charron :</i>	Carlier (X.).
<i>Épicier :</i>	Deghaye (Vve).
<i>Maréchal :</i>	Dame (J.).
<i>Menuisier :</i>	Dame (D.).
<i>Tonnelier :</i>	Hecquet (F.).

Dominique Sallé

Des Français en Belgique.

Thuin

François BRAY natif du diocèse de Boulogne, présentement paroissien de Cerfontaine

x le 04/06/1753 à Thuin

BOURSIER Marie Françoise

Monsieur Laurent d'Orléans de la Gravière, de St Géry à Valenciennes

x le 19/05/1753 à Thuin

BEL Marie Marguerite

FABRE Antoine, natif d'Auvergne

x le ../04/1746 à Thuin

DEBAUME Marie Joseph de Thuin

HANNECART Jean Baptiste de Maubeuge

x le 09/02/1745 à Thuin

CHALON Marie Isabelle

LATOURE Claude Joseph paroissien de Trélon

x le 11/02/1752 à Thuin (dans la chapelle des soeurs grises)

FAGOT Marie Antoinette

HERMAN Jacques Joseph de Solre-le-château

x le 06/02/1742 Thuin

GUICHE Marie Françoise de Thuin

PLAIT Simon de la paroisse de Boussencourt, près d'Amiens

x le 03/02/1743 à Thuin

DAGNELIES Anne Marie

l'an 1771 du mois d'août le 26ième jour le sieur Léonard Antoine MAILLIARD et Marie Françoise WAROLUS, lesquels ont été baptisés l'un à Cambrai et l'autre à Thuin ont été mariés après la publication d'un ban et obtenu la dispense des 2

étant témoins Mr Joseph BROGNIEZ et Mr Alexis GUILLIARD

Marie Françoise ° 07/05/1739 Thuin

de Pierre Joseph x MARTIN Marie Joseph

x le 14/05/1736 à Thuin (à voir)

Grand-Reng

1 vendémiaire An 6 BLANCHART Théophile ° Pont- sur- Sambre

fils de Nicolas x WATTEAU Marie Thérèse

avec DEGUILHAGE Marie

8 pluviôse An x (28/01/1802) HANNECART Pierre Joseph âgé de 32 ans ° Vieux-Reng

fils de Louis Joseph x BRUSSELET Catherine

avec BRUNOT Anne Joseph âgée de 25 ans ° Grand-Reng

filles de Michel x NAVAUX Catherine

21/11/1807 LERAT Catherine Joseph 40 ans ° Jeumont

de André x BREVIERE Marie Françoise

avec CHEVALIER Joachim Joseph (vf BODART Jeanne) 49 ans natif de Grand-Reng

filles de Philippe Joseph x DEVAUX Marie Rose

28/04/1810 LANDRECY Agapite 27 ans ° Villers Sire Nicole

filles de +Guillaume et de JOUE Magdeleine

avec HULIN Marie Philippe 27 ans ° Vieux-Reng

filles de Antoine x BOUILLET Catherine

08/06/1810 DEVAUX François 41 ans

filles de Pierre x DESALLE Angéline

avec CROISIER Rose Joseph 30 ans ° Recquignies

de Nicolas x MARTIN Jeanne Joseph +

09/09/1777 ETIENNE Albert 25 ans ° Solre-le-Château

(il décède le 15/04/1808 à Grand Reng)

x TIRIAU Anne Joseph

xx 05/04/1785

RODRICQ Norbertine ° Grand-Reng 11/07/1753

de Jacques François x LANTHY Marie Catherine

Fontaine Valmont

° PUISSANT Marie Agnès Joseph le 21/05/1796 de Jean Baptiste de Ghoy (La Buisnière), et de LAR-SIE Marie Joseph de Jeumont

° LEVECQUE pierre Joseph le 27/08/1796 de Pierre Joseph de Bousignies, et de RENSON Marie Joseph

Daniel BLONDEL
(renseignements de Christiane MAL) .

Organisation administrative du département du Nord et de l'arrondissement d'Atvesnes sur Helpe

Extrait de l'annuaire du département du Nord pour 1820.

Les anciennes provinces qui composent le département du Nord faisaient partie des deux généralités ou intendances, dont la première, comprenant la Flandre maritime, la Flandre wallonne et l'Artois, avait son siège à Lille, et la seconde, comprenant le Cambrésis et le Hainaut français, avait son siège à Valenciennes.

Les intendants étaient chargés de l'administration générale et de la haute police, et avaient sous leurs ordres des fonctionnaires connus sous la dénomination de subdélégués, lesquels étaient répartis sur les principaux points des généralités. L'administration municipale était confiée à des magistrats choisis parmi la bourgeoisie dans les villes, et nommés par les seigneurs dans la plupart des bourgs et des villages. Dans les villes, la police locale était administrée par des magistrats municipaux ; dans les communes soumises à des seigneurs, ceux-ci confiaient la police à des baillis.

La Flandre maritime, la Flandre wallonne, le Hainaut et le Cambrésis avaient des états provinciaux qui s'assemblaient périodiquement pour régler les principaux objets d'administration locale, fixer la répartition des impôts, et délibérer sur les demandes de nouveaux subsides.

L'exécution des délibérations prises par les états était confiée à des bureaux permanents choisis parmi les membres des états, et qui rendaient compte de leurs opérations chaque année à l'assemblée générale.

Les états de la Flandre maritime se tenaient à Cassel : ceux de la Flandre Wallonne à Lille ; ceux du Hainaut à Valenciennes, et ceux du Cambrésis à Cambrai.

Dans la Flandre maritime et la Flandre wallonne, le clergé et la noblesse n'avaient point de part active dans les opérations des états : les seuls délibérants étaient les principaux magistrats de l'ordre du tiers-état et les députés des villes.

Dans le Cambrésis et dans le Hainaut les trois ordres participaient aux délibérations, et les votes se comptaient, non par tête, mais par ordre.

Dans le système actuel, l'administration de chaque département est exclusivement confiée à un Préfet¹, qui a sous ses ordres un sous-préfet dans chaque arrondissement communal.

Un conseil de Préfecture, dont le préfet est président né avec voix prépondérante en cas de partage, est chargé de se prononcer sur le contentieux en matière administrative.

Un secrétaire général a la garde des papiers et la signature des expéditions. Les fonctions de secrétaire général sont exercées par le doyen, et à son défaut, par un membre du conseil de préfecture, par rang d'ancienneté.

Un conseil général, qui ne peut s'assembler que d'après les ordres du Roi, et auprès duquel le préfet remplit les fonctions de commissaire de sa Majesté, avec voix consultative, reçoit les comptes d'ordre de l'emploi des fonds du département, répartit l'impôt entre les arrondissements, et émet ses vœux sur les objets qui intéressent le département.

1. M. le comte Charles de Remuzat, chevalier de la Légion d'Honneur, grand croix de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, Préfet du Nord de 1816 à 1822.

Un conseil secondaire est établi dans chaque arrondissement avec des attributions analogues à celles du conseil général.

Dans chaque commune, un magistrat, sous le titre de maire, est chargé de l'administration municipale, et de plus, des objets d'administration générale déterminés par la loi.

Les maires, considérés comme magistrats municipaux, sont sous la surveillance des préfets et des sous-préfets, et sous la direction de ces fonctionnaires pour tout ce qui est relatif à l'administration générale ; ils ont des adjoints appelés à les suppléer pour tout ou partie de leurs attributions.

La tenue des registres de l'état civil est confiée aux maires, et à leur défaut à leurs adjoints.

Un conseil municipal, dont le maire est président, est établi dans chaque ville, bourg et village, pour délibérer sur tous les objets qui intéressent la commune.

Le département du Nord, dont le chef lieu est Lille, est divisé en six arrondissements de sous-préfecture, qui ont pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck², Lille, Cambrai, Avesnes et Douai.

Arrondissement d'Avesnes.

Sous-Préfet : M. Prissette, chevalier de la Légion d'Honneur.

Conseil d'arrondissement :

MM.

1. Le baron Dusart de Molembais, propriétaire et maire, Bellignies.
2. Gobert, propriétaire, Elesmes.
3. Crinon-Largillière, apothicaire, Landrecies.
4. Delecroix, Constant, juge de paix, Berlaimont.
5. Preseau, Louis, Dompierre.
6. Cordier, Hyacinthe, propriétaire, Saint Hilaire.
7. Godefroy, François, propriétaire, Avesnes.
8. Le chevalier Delépine, chevalier de la Légion d'Honneur, commandant de la garde nationale, Wargnies (la Petite).
9. Pierat père, cultivateur, Quesnoy.
10. Jeoffroy, cultivateur et négociant, Cousolre.
11. Delaserre, maître de verrerie, Trélon.



Un sous-préfet en l'An VIII

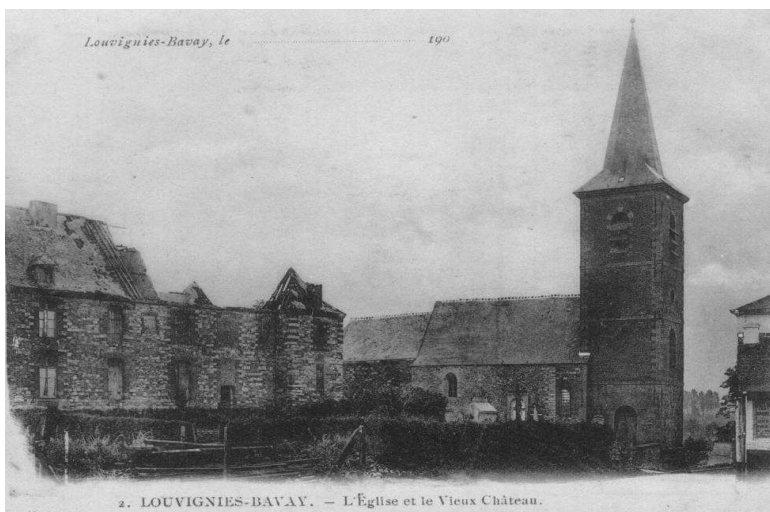


Costume de préfet

Dominique SALLE

2. L'arrondissement de Valenciennes est créé en 1824, celui de Hazebrouck disparaît en 1926

Entre enquête et procédures, l'Etat-civil naissant face à l'anonymat.



La Révolution n'a pas amené que chambardements et destructions. Au niveau de l'Etat-civil, elle a systématisé les procédures de déclarations, notamment grâce aux feuillets formulaires avec "cases à remplir" que chaque chercheur a rencontrées à partir de l'an X. Mais aussi par des règles strictes et bien définies : en l'An 9, on signale aux officiers de respecter les modèles insérés dans le n°28 de la nouvelle collection des lois, notamment éviter les ratures, interlignes,

et de les faire approuver par signature, d'éviter les lacunes, d'écrire lisiblement et correctement les noms de familles et les prénoms, et de signer et faire signer "exactement" par les parties et les témoins, chaque enregistrement.

L'enfant est souvent présenté en mairie lors de la déclaration. A l'inverse, les officiers se rendent toujours pour constater visuellement le décès d'une personne. La signature est aussi rendue obligatoire par mesure d'identification et en prévention de toute fraude.

Placés sous l'égide du tribunal puis des sous-préfectures, les registres d'Etat-civil sont distribués aux communes le premier jour l'année, après avoir été signés par le président du tribunal. La prise en charge dans le domaine public et non plus religieux des déclarations fait apparaître au grand jour des procédures d'enquêtes, de déclarations, dépositions que le tout nouveau Citoyen connaît certainement depuis bien longtemps sous l'Ancien Régime. A un détail prêt : chaque Citoyen est responsabilisé selon l'axiome "égalité".

L'Etat-civil semble répondre à cette nécessité égalitaire. Ses officiers enquêtent sur les anonymes et inconnus qui sont à identifier. Le contexte politique et belliqueux de l'époque n'y est pas anodin. Il s'agit d'une course permanente à l'information à laquelle se livre une immense machine administrative, héritée, pour partie, de l'Ancien Régime. Cette course à l'information se met en place dans un double contexte de détection des espions et d'affranchissement laïc, véritablement lancée lors de la période dite de la "Terreur".

Cette étude de l'anonymat est illustrée par deux cas issus des registres de l'Etat-civil de Louvignies Bavay (59). Le premier cas, sous la Convention, concerne l'identification d'une femme mendicante décédée. Le second cas concerne un enfant abandonné sous le Consulat. La lecture de ces documents (orthographe modernisée) montre l'application d'une administration à ne rien laisser au hasard. On sera surpris, notamment pour le premier cas, que le décès d'une femme mendicante aura mobilisé tant d'heures et de notables pour pouvoir valider une déclaration finale. Nous avons tronqué le texte

des redites et signatures. Chaque étape est scrupuleusement notée grâce aux différents procès-verbaux.

Le 23 fructidor l'An 2ème (09 septembre 1794) de la République française une et indivisible, devant nous Alexis François Joseph Evrard, juge de paix et de police du canton de Bavay vers deux heures et demi de relevés, se sont présentés les citoyens Pierre Joseph Mandron, et Michel Marchand de la commune de Louvignies (Bavay) où étant, ledit Mandron nous a fait déclaration que se trouvant audit Bavay pour un arbitrage, son épouse venoit de lui faire savoir que la pauvre femme qui étoit réfugiée chez lui depuis 10 jours environ, venoit d'y mourir vers les 10 heures du matin, et ont lesdits Mandron et Marchand signés avec nous après lecture. [...]

La présente déclaration signée Pierre Mandron et Michel Marchand, nous a été présentée vers deux heures et demi de relevé et paraphée de nous en conséquence, avons donné acte auxdits Mandron et Marchand de leurs déclarations, avons au surplus dit que nous nous transporterions au lieu mortuaire, pour en présence des deux notables dudit Louvignies, visiter le cadavre, prendre la déclaration, tant des personnes logis chez ledit Mandron que des maire et officiers municipaux dudit Louvignies pour nous assurer s'il échoit de constater la mort du cadavre par chirurgien et médecin.

[...] A quatre heure de relevé [...] nous nous sommes transportés à Louvignies en la maison dudit Mandron ou étant et en présence des notables, nous l'avons requis de nous conduire à l'endroit où se trouvait le cadavre et ledit Mandron nous ayant conduit en l'une des écuries, nous y avons trouvé un cadavre, que nous avons reconnu être celui d'une vieille femme, et attendu qu'il nous fallait un homme de l'art (médecine) pour constater l'état de ce cadavre, nous avons requis à l'instant l'assistance du citoyen Helle, médecin à Bavay et de Pierre Helle son fils faisant dans ces circonstances les fonctions du chirurgien, lesquels ont prêtés entre nos mains le serment de procéder en leur âme et conscience à la visite du cadavre, et d'en constater l'état, à quoi ayant procédé ils nous ont déclarés avoir reconnu le cadavre pour celui d'une vieille femme, qui mendoit son pain dans le canton, qui étoit ordinairement accompagnée d'un chien, laquelle autant qu'il leur est apparu est morte de dysenterie bellieuse, maladie régnante, sans qu'aucun autre indice puisse indiquer la mort et ont lesdits chirurgien et médecin signés après lecture avec nous.

[...] De suite nous avons pris la déclaration de Thérèse Joseph Lebrun, femme de Pierre Mandron, laquelle après serment de dire vérité nous a déclaré que la nommée Marie Joseph dont elle ignore le nom, le lieu de naissance et de résidence, mais qu'elle connoit mendiant son pain depuis plusieurs années, est venue chez elle il y a dix jours environ vers le soir pour lui demander à loger, que lui ayant donné à souper, elle l'aurait fait conduire à l'écurie pour loger, que le lendemain, elle s'est plainte des douleurs dans le ventre et que depuis lors elle fut attaquée des dysenteries, et que malgré tous les soins qu'elle en eu, elle est décédée vers 10 heures du matin, qui est tout ce qu'elle a dit savoir.

Sur quoi nous juge de police avons interpellé ladite Thérèse Joseph Lebrun de nous déclarer desquels effets la défunte étoit en possession et de nous le représenter. A quoi elle a répondu qu'elle n'avoit d'autres effets que les habillements servant à son corps qui étoient presque usés, qu'elle n'étoit porteuse d'aucun passeport qui puisse indiquer qui elle étoit, d'où elle venoit et que étant informé dans

le court de sa maladie, elle ne voulu lui donner aucun renseignement, que d'ailleurs dans tout le temps on l'avoit considéré comme imbécile, qu'il lui restait d'aumone 16 sous en numéraire et 20 sols en assignats, qu'elle nous a représenté et que nous avons laissé pour celui qui ferait sa fosse, et ladite Lebrun a signé de nouveau.

Après quoi nous avons interpellé les maire et officiers municipaux de la commune dudit Louvignies (Philippe Heneau et Druon Maire) de nous déclarer s'ils connaissaient ladite défunte, le lieu de sa naissance, de sa résidence, s'ils ont connaissance de son domicile momentané en cette commune, s'ils savent si elle étoit munie de passeport, ou point, à quoi ils ont répondu que depuis plusieurs années, ils ont vu la défunte mendier dans le canton, notamment dans leur commune, qu'ils ignoroient qui elle est, qu'elle leur a toujours paru imbécile, que ces raisons ont été causes qu'ils ne se sont point enquis plus scrupuleusement de sa personne, que lorsque tout fait individuellement elle n'a jamais voulu y satisfaire, qui est tout ce qu'ils ont dit savoir et ont signé après lecture, ajoutant qu'ils ont appris par voie indirecte qu'elle étoit incommodée et réfugiée chez le citoyen Pierre Mandron. [...]

Sur quoi nous juge de police considérant qu'il coule des déclarations et dépositions que ledite Marie Joseph est inconnue, qu'elle est morte de mort naturelle; c'est pourquoi nous avons ordonné qu'elle seroit inhumée dans la forme ordinaire et que la présente instruction seroit communiquée à l'officier public de la commune de Louvignies pour être transcrite sur ses registres pour constater la mort de l'inconnue dont il est question.

Ainsi fait et arrêté le 23 fructidor 8 heures de relevé.

Signé : Philippe Heneau, Druon Maire, A Evrard et collationné par moi, greffier du juge de paix du canton de Bavay, signé Bernard.

Le cas suivant montre comment les officiers de l'Etat-civil, devant dénommer par nécessité un anonyme, pouvait de manière déductive élaborer une identité casuelle.

Aujourd'hui le 9 prairial de l'an 9 de la République (29 mai 1801), à huit heures du matin, pardevant moi maire de la commune dudit Louvignies, est comparu le citoyen Louis Heneau, adjoint à cette mairie et en ce cas officier de police dudit lieu, lequel assisté du citoyen François Jordanez ex S. domicilié à Bavay, nord, âgé de 33 ans, et du citoyen Pierre Joseph Mandron fils, meunier audit Louvignies, y demeurant, âgé de 34 ans, m'a déclaré qu'un enfant ayant été exposé sur le seuil de la porte de la citoyenne Locoche ménagère audit Louvignies, il s'étoit rendu sur les lieux, et y avoit rédigé le procès-verbal dont le teneur suit.

L'an 9 de la République française, le 9 prairial, je soussigné Louis Joseph Heneau, adjoint à la mairie de Louvignies, et en ce cas officier de police du lieu, informé par la rumeur publique qu'on venoit d'exposer un enfant dans ladite commune, maison appartenante à Marie Alexandrine Locoche, où, en présence de témoins sur ce requis, il lui a été dit que l'enfant en question, avoit été amené et déposé sur le seuil de la porte vers une heure du matin par deux particuliers, que ladite Locoche éveillée par les cris qu'il pousoit, n'a pu reconnaître, comme étant étrangers ; et à l'instant ledit Heneau a reconnu que l'enfant dont s'agir, étoit du sexe masculin, âgé d'environ 8 à 10 jours, sans marques extérieures, et n'avoit pour toute couverture qu'un mauvais pan de jupe grise, un chiffon blanc qui l'entortil-

loit, un bonnet d'indienne brun rouge, un mauvais mouchoir, et une chemise de peu de valeur : de tout ce que dessus, ledit Heneau a dressé le présent procès-verbal, que ladite Locoche a signé avec les témoins, et a entre temps mis en nourrice ledit enfant chez le citoyen Durieux de cette commune, le procès-verbal cidéans ayant été dès l'instant remis entre les mains du citoyen Pierre Mandron, maire officier public dudit Louvignies, le jour, mois, et an repris au principe.

Signé : Marie Alexandrine Locoche, L. J. Heneau, adj., Jordanez, P. J. Mandron fils.

D'après la lecture de ce procès-verbal, que ledit Heneau et témoins susrappelés ont déclaré être conforme à la vérité, la représentation de l'enfant qui y est désigné, j'ai donné à cet enfant le nom de Seuil et pour prénom Jean-Baptiste et j'ai rédigé le présent acte que l'officier de police et témoins ont signé avec moi.

Qu'est-il devenu ? L'enfant décédera chez sa nourrice, Rose Baudet, épouse d'Ignace Durieux, le 6 messidor An 9 (25 juin 1801), à l'âge d'environ 1 mois. Il n'y aura donc pas de descendance Seuil pour ce cas-là.

A l'inverse lorsque l'anonymat est voulu, l'Etat-Civil peut devenir le garant de l'identité "restreinte" d'un enfant. Chaque assermenté, souvent une femme, fait déclaration aux officiers des enfants reçus pour les confier aux hospices dits de Paris. En effet, les enfants placés en nourrice chez l'habitant étaient souvent éjectés vers l'hospice si les parents venaient à ne plus subvenir à leur pension. Ou souvent ils étaient placés par désespoir. Comme exemple citons cette déclaration spontanée : "Je soussignée déclare avoir reçu un enfant de sexe masculin venant de la part de Madame Detourbe pour le placer à l'hospice, cet enfant se nomme Henry Torfs et la mère de cette enfant elle se nomme Félicité Torfs de la commune de Bossu, Royaume des Pays-Bas, cet enfant est rentré à l'hospice général à sept heures du soir. Valenciennes, le 10 décembre 1826, signé Madame Delcambre, maîtresse, sage-femme assermentée".

L'enfant confié reçoit un bracelet qui ne le quittera plus. Il est composé d'un numéro de matricule et de registre. Il est donc a priori possible de connaître des détails sur son dossier, archivés par l'institution des "hospices de Paris".

L'Etat-civil naissant arrive aux mêmes finalités culturelles que ce que mentionnent les registres paroissiaux de l'Ancien Régime. La femme inconnue aurait été inhumée, mais pas forcément dénommée Marie Joseph. L'enfant aurait été baptisé sous le nom Seuil. La pratique est instinctive et n'a pas changé. Mais alors qu'elle était cachée, la procédure est maintenant devenue apparente. L'administration consignatrice du temps et des démarches de ses officiers permet d'appréhender l'organisation sociale de l'époque. Ce révélateur découle d'une notion importante et qui connut a priori son paroxysme à cette époque trouble, celle du devoir civique. Le ciment de notre Etat-civil est donc en grande partie une vulgarisation laïque et systématique d'aspects juridiques hérités de l'Ancien Régime. Une partie des procédures seront cependant progressivement détachées de l'Etat-civil proprement dit pour n'être plus mentionné que dans l'Administration policière. D'autres procédures spontanées se standardiseront, donnant naissance à des services tels que la protection de l'enfance.

Benoît PAINCHART

Proclamation de l'Empire.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français, tous présents et à venir, Salut

Vu le Sénat-consul en date du 7 novembre 1852, qui soumet au Peuple le plébiscite dont la teneur suit :

Le Peuple veut le rétablissement de la Dignité Impériale dans la personne de Louis- Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donner le droit de régler l'ordre de succession au Trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est dressé par le Sénateur-Consul du 7 novembre 1852.

Vu la déclaration du consistoire et qui constate :

Que les opérations du vote ont été garanties librement et régulièrement accomplies

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de plébiscite a donné sept millions huit cent vingt quatre mille cent quatre vingt neuf (7.824.189) bulletins portant le mot oui ; deux cent cinquante trois mille cent quarante cinq (253.145) bulletins portant le mot non ; soixante trois mille trois cent vingt six bulletins nuls.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier :

Le Sénat-consul du 7 novembre 1852, ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre est promulgué et devient loi de l'Etat.

Article deux :

Louis- Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

Mandons et ordonnons que les présentes revêtues de sceau de l'Etat, insérées au bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer. Les Ministres, chacun en ce qui le concerne, sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Fait au palais de Saint-Cloud le 2 décembre 1852.

Signé Napoléon par l'Empereur.

Le ministre d'Etat signé Achille Foulx.

Vu et revêtu du sceau de l'Etat, le garde des sceaux Ministre de la Justice signé Albatucci.

Cette proclamation a été faite sur la place publique de Berlaimont le cinq décembre 1852, à onze heures du matin.

Transcription d'un document des archives de Berlaimont.

Colette FRANÇOIS

Décès de militaires retranscrits à Taisnières sur Hon

QUINEZ Désiré, grenadier au 4ème bataillon du dit régiment, fils de Nicolas x BATON Thérèse, matricule N 3689, + à Wagram le 06-07-1809 à 3h00 am, par suite d'un coup de boulet. Déclarant : Nicolas BAUDOT.

PREVOT Isidore Joseph, fusilier au même 3ème bataillon 1ère compagnie, non marié, matricule 4567, fils de Antoine x VIGNIEZ Henriette Arnould, + au camp devant Saragosse par suite de fièvre le 04-05-1809 à 7 heures du matin. Déclarant : NOBECOURT André.

GODIN Fidèle, sapeur au 4ème bataillon de sapeur, + le 12-12-1809 à l'hôpital de LINTY par suite d'un coup de feu au pied droit reçu à la bataille de Wagram le 06-07-1809 - certificat délivré le 21-06-1811 à Paris.

DEHON Pierre François, chasseur au 28ème régiment d'infanterie légère, 4ème bataillon, 2ème compagnie, 21ans, est entré à l'hôpital le 25 du mois de septembre 1811, y est décédé le 09-10-1811 par suite de fièvre, fils de Pierre François x Marie Joseph BAILLE. Fait à Cordoue le 10-10-1811. 19ème régiment de ligne matricule B 064.

PREVOT Jean Joseph ° 10-04-1786, fils de Jean Joseph x GALLET Marie Joseph, arrivé au corps le 16-10-1806 comme conscrit de la dite année, fusilier à la 6ème compagnie du 2ème bataillon, + à l'hôpital militaire de STAGARE (Poméranie prussienne) le 10-07-1807 par suite de fièvre ataxique provenant d'un coup de feu à la cuisse droite reçu au siège de DANTZIG.

Extrait mortuaire du 14-12-1814. **MABILLE Omer Henry**, fusilier à la 2ème compagnie, 1e bataillon, 2ème régiment de tirailleur de la garde impériale, est entré à l'hôpital le 10-03-1812, + le 12 par suite de fièvre.

Extrait mortuaire du 18-12-1814. Le 07-01-1814, déclaration faite du + de **BERIGNID François**, 21 ans, fusillier au 72è régiment de ligne, 11e bataillon ou escadron, 4è compagnie, est + le 6 du mois courant à 5 heures du soir.

CHEVROLET Noël, sergent 1ère compagnie du 1er bataillon du 3ème régiment d'infanterie de ligne, immatriculé N° 1073, né le 02-10-1797 à Taisnière sur Hon, fils de Jean Pierre x Marie Justine CAYOT (cailleau), entré à l'hôpital le 19-09-1830, + 22-09-1830 à l'hôpital militaire de Mustapha Pacha. Déclaré par l'armée d'Afrique le 9-12-1830.

Extrait mortuaire le 14-06-1826. **ROUSSEAU Jean Baptiste**, 25ans, canonnier au 4ème régiment d'artillerie à cheval, 6ème compagnie, inscrit sous le N° 699, ° Taisnières sur Hon le 03-05-1801, fils de Nicolas x Marie ESTIEVENARD, entré à l'hôpital de Metz le 15-02-1826, + 18-05-1826.

Mairie de Lille **FROMONT Pierre Louis Joseph**, ° 12-02-1813, fils de + Pierre Alexis x LE-VACQ Sophie, chasseur au 1er régiment de chasseur à cheval, 4ème escadron, immatriculé N° 3245, contrôle N° 219, soldat de 1833, domicilié à Valenciennes, entré à l'hôpital le 12-4-1835, + à 4h du matin le 21-04-1835 suite à un coup d'instrument tranchant au bas ventre. Déclaré par la mairie de Lille le 21-4-1835.

Extrait mortuaire du 4-8-1846. **MARIN Adolphe Joseph**, cavalier au 1er régiment de carabiniers, inscrit sous le N° 1098 du registre du dit corps et 422 à l'hôpital, né le 06-09-1821 à Taisnières sur Hon, fils de Hyacinthe x Joséphine DESORMEAUX, entré le 23-07-1846, + 03-08-1846 à 1 heure du matin de fièvre thyphoïde. Déclaré par l'hôpital civil de Caen.

Claudine BOUCHARD

La clique de Bousignies.



Cette photo, retrouvée dans les archives familiales, a été l'objet d'échanges nourris fin 2006 entre plusieurs personnes : mon presque conscrit Guy DUTRON, Michel COPPEE, oncle de Guy, ma défunte mère et moi. Selon Guy, un détail permet de dater la photo : l'enfant situé à gauche de la grosse caisse est né dans une charrette lors de l'exode d'août 1914. Il est donc probable que ce cliché date de 1919-1920.

L'année 1862, brodée sur la bannière, doit être celle de la création de la clique. En ce temps-là, Ignace HENRY (1798-1887), maire de Bousignies de 1856 à 1870, en eut peut-être l'idée. A moins que le curé de l'époque, Me HERBOMEZ (1813 Rosult + 1873 Bousignies), n'en ait été l'instigateur pour animer les processions. Jean-Baptiste ROUSSEAU, instituteur dans la commune de 1858 à 1867, y mit sans doute son grain de sel. Faute de documents, l'historique de la clique reste à découvrir.



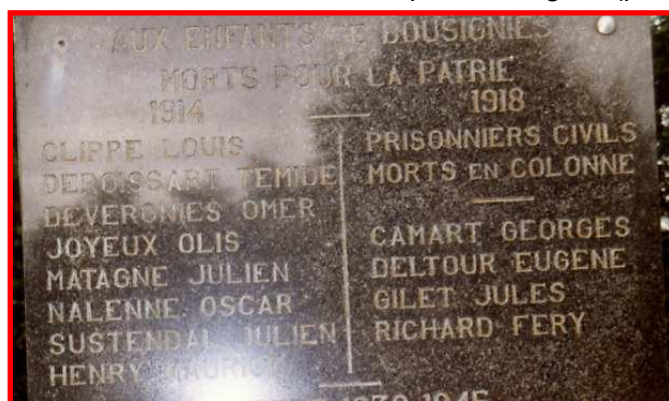
Les années passent ...

Au lendemain de la Grande Guerre, les villageois éprouvent d'abord le besoin de rendre hommage à leurs disparus :

Georges CAMART, Louis CLIPPE, Eugène DELTOUR, Thémide DEROISSART, Omer DEVERGNIES, Jules GILET, Maurice HENRY, Olis JOYEUX, Julien MATAGNE, Oscar NALENNE, Féry RICHARD, Julien SUSTENDAL.

Ceux-là étaient peut-être musiciens. Mais leur talent est perdu à jamais.

Ci-dessous, détail du monument aux morts situé près de l'église (photo d'août 2004).



Après le temps des larmes, revient celui des concerts, bals et ducasses. Les instruments, religieusement conservés, reprennent du service. Ainsi va la vie !

Voici donc nos musiciens, accompagnés pour certains de leur petit garçon. Pas de mamans ni de petites filles sur la photo : dommage !

Parmi eux : *el cras du vairon, el restiauli, el bé du pet', el chabotie, el grand monarque, el biau, el petit Luc (fils de Luc) ...*

En haut, de gauche à droite :

Georges NALENNE (1904-1942) – Emile POIRETTE (1879-1926), son fils, gêné par l'instrument : Paul POIRETTE (1910-1996) – Ernest NALENNE (1883-1941) – Nicolas PREVOST (1875- ?) – André DUBOIS – Jules LESIRE - Henri MATHIEU (1882- ?) – René GILLARD (1892 ?- ?) – Clovis CAMBIER (1895-1933) – Luc GILLARD (1893 ?- ?) et Jules BOURSON (1906- ?)

Au milieu, de gauche à droite :

Le jeune au chapeau mou : Sosthène LECRON (1906-1998) et les 3 gamins : inconnu – Henri LECUT (1907 ?-1987) – Vital BONNOT – Ernest LEFEBVRE père ?? – Auguste FAYT (1881- ?) – sous la bannière : ? – Jules HELLENDORF – Emile CAMBIER (1865-1924) – Luc GILLARD père (1865-1937) – André VAUDRION (1906-1980) – François DUBOIS, père d'André (1866 – ?) – Arnold MAHY (1902-1991) – Ernest LOIR (1870- ?) et Albert REGNIER

Au premier rang, de gauche à droite :

Aimé GRAY (1851- ?) – inconnu – Albert DELENS (1872-1929) – Emile NALENNE (1876-1957) – Owen MOTTE (1880-1965) – Armand CLIPPE – Ernest LEFEBVRE, chef de la musique (1886- ?) et son fils Robert – Gaston DUTRON et son fils Achille né 1914 – Arille LAURENT (1889- ?) – Jules CAMBIER (1885- 1950) – le gamin : Bruno BONNOT

Presque tous font partie de mes ancêtres ou de la famille élargie. Je les salue.

Pour aller plus loin dans les recherches sur les cliques, batteries fanfares, orphéons, quelques sites à visiter :

http://perso.orange.fr/alain.curutchet/bf/bf_bas.htm

<http://bff59.over-blog.com/>

<http://perso.numericable.fr/~bfmarquett/unebf.html>

http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/21_doc6.htm

Myriam AZEMARD

Le souffle des FALLER (FALLEUR).

L'origine du verre se perd dans l'origine des temps. Son usage en était connu dès la plus haute antiquité. Malgré les nombreuses recherches et découvertes déjà réalisées, l'origine du verre reste obscure. Les objets en verre que l'on attribue à une période remontant vers 1500 ans avant J-C, devaient être fabriqués en faïence. Ils ont tourné en verre par une fusion trop poussée de la faïence... au commencement, on a fait du verre sans le savoir !

Comment savoir qui étaient ses ancêtres verriers ? Ceci est une vaste histoire, et je vais essayer de remonter le temps en prenant ma famille pour exemple : les FALLER devenus FALLEUR par francisation.

Le 23 Juillet 1406, il y a eu création de la fédération des verriers, plus précisément limitée aux verriers du Spessart et des alentours. Concernant les noms de verriers qui sont enregistrés dans l'accord du Spessart il y a un Franz Contz **Felkeler**. Est-ce que Felkeler = Faller ?

Dans un dictionnaire des synonymes allemand, j'ai trouvé que **Felk** est synonyme de **Fal**, dans ces conditions le rapprochement entre Felkeler et Faller est tout à fait plausible.

Feld = champ

Kahl = nom de la rivière

Fällen c'est le verbe abattre (au sens couper).

Cette analyse donne le résultat suivant :

Faller è Falkahl = habitant près de la rivière Kahl.

Falquellen = habitant près d'une source d'eau.

Wasserfall = habitant près d'une chute d'eau.

Holzfaller = bûcheron.

L'analyse **Felkeler = Faller** revêt une importance capitale. En effet, dans l'affirmative, nous aurions la certitude que les **Faller** étaient initialement verriers comme les autres grands noms de verriers (STENGER, SCHMID...) se déplaçant dans des forêts.

Dans le cas contraire, il nous faudrait admettre que ce serait plus tard, par le jeu des alliances que les Faller auraient appris le métier de verrier.

Les articles de l'accord du Spessart régissent le temps de travail, le volume de la production et le recrutement des verriers au sein de la corporation :

- ◆ Temps de travail de Pâques à la Saint Martin, représentant 34 semaines. Le but étant la régénération des forêts.
- ◆ Le lundi aucun verre ne devra être fabriqué. Mais le four ne pourra pas être arrêté.
- ◆ Un Maître-verrier avec un aide pourra produire « devant le grand trou » (*grand trou à verre = le four*) au plus 200 « Kutterolf » (*désigne toute une gamme de bouteilles et carafes à col étroit et torsadé*). Ces protections et restrictions permettaient une productivité identique pour chaque verrerie.
- ◆ Chaque verrerie n'a qu'une possibilité d'extension. Chaque jour, la production maximale est de 6 demi-quintaux de menus verre ou 4 demi-quintaux de grand verre. Il y avait aussi une quantité maximale concernant le verre à vitre.

- ◆ Les fils de verriers sont les seuls apprentis autorisés. Ils doivent auparavant jurer de respecter tous les points de l'ordonnance de façon « constante et ferme ». Ainsi les secrets de fabrication étaient conservés dans la famille. Tous les compagnons qui viennent « d'autres forêts » et qui n'appartiennent pas à la confrérie doivent aussi faire le serment.
- ◆ Un apprenti doit passer chaque jour 3 heures à s'exercer à la fabrication d'un ou deux verres. S'il en termine plus, ceux-ci entrent dans le quota du Maître-verrier où sont jetés comme tessons dans une auge. L'apprentissage était assuré et la productivité contrôlée.
- ◆ Chaque Maître-verrier doit avoir deux « marbres » de travail et pas plus. Le marbre servait à réaliser les moutures (broyage) et les mélanges, et servait aussi pour travailler la paraison (masse en fusion).

Le 8 mai 1625 :

Une certitude : **Mathis FALLER Hüttemeister** est cité comme maître verrier dans un acte d'accensement daté du 8 mai 1625, Année Catholique, pour la reprise de la verrerie forestière de Grünwald (Abbaye de Saint-Blaise en Forêt-Noire).

Traduction du contrat d'accensement du 8 mai 1625 :

Pierre SIGWART maître verrier, Jean KRIEGER, maître verrier, Mathis FALLER, maître verrier, à Grünwald ont ces Messieurs et pendant les 7 années d'après l'ancien bail dont il reste 13 ans à courir soit jusqu'à l'année 1644 à l'échéance de la St-Martin, sont-ils tenus cette année à la St-Martin, de régler encore 50 florins les 6 ans à venir, à la St-Martin, ils régleront 80 R et, les 13 autres années, ils régleront annuellement aussi à la St-Martin 120 R. (je pense que ce sont des Reichsthaler).

Pendant ces 7 ans, ils doivent (cultiver) les terres défrichées (et travailler, pâturer ces terres comme bon leur semble ?) auprès des autres verreries, ils exploiteront correctement le bois et rangeront comme ceux des autres verreries.

Pour le reste, l'ancien bail reste en vigueur.

Acte du 8 mai année catholique 1625.

1625 c'est le renouvellement du bail de Grünwald et non sa création en 1611 par Georg Raspiller et ses beaux-frères Sigwart. Ce contrat précise le prix de la location annuelle. Le prix de la location étant progressif : la 1ère année, le règlement est fixé à 50 "gulden" pour leur permettre d'installer la verrerie, puis la location passe durant 6 ans à 80 "gulden" et quand ils seront en pleine production, ils leur est demandé 120 gulden.

Vers 1625, c'est aussi la date de naissance de Martin FALLER, fils de Mathis marié avec Marie De BERG. Je n'ai pas trouvé l'acte de naissance de Martin. Est-il né avant l'arrivée de ses parents à Grünwald ? D'où venaient ses parents ? De Suisse ?

Nous entrons dans la Guerre de Trente Ans. Une guerre particulièrement meurtrière et dévastatrice qui va faire pratiquement disparaître toute trace d'agriculture et d'industrie. L'industrie verrière ne sera pas épargnée. Cette guerre, va changer le cours de l'histoire de notre famille : Martin FALLER quittera le four paternel pour aller tenter sa chance ailleurs.

La Guerre de Trente Ans: 1618-1648 :

Dans la guerre de Trente Ans, la plupart des États d'Europe y étaient engagés. Elle ne fut pas seulement la dernière guerre de religion qui mit aux prises catholiques, luthériens et calvinistes dans toute l'Europe centrale et occidentale. Elle marqua le passage des derniers États de type médiéval — ceux d'Allemagne, dont la structure en 1618 était encore caractéristique du Moyen Âge — à ce que l'on appelle les Temps modernes.

Après un siècle de prospérité, l'Alsace entre, au début du XVII^{ème} siècle, dans une période difficile. Zone frontière entre les forces catholiques et protestantes, elle est directement atteinte par les guerres qui ravagent l'Empire pendant la première moitié du siècle. L'Alsace est atteinte par la guerre de Trente Ans en 1621 et devient l'un des principaux champs de bataille.

Le bilan de cette guerre qui s'achève, en 1648, par la signature des traités de Westphalie est très lourd pour l'Alsace : près de la moitié de sa population a disparu ... Est-ce la raison du départ de Martin FALEUR avec sa famille ?

Les migrations pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648) :

La guerre de Trente Ans va s'accompagner d'une émigration temporaire de 1635 à 1638, vers le Sud de l'Allgau (Kempten, Isny), vers la Bohême, la Haute Autriche, les abbayes suisses. (Ce que confirment les pages vierges dans le RP de l'Eglise St Stephan à St Blasien). Walter Neutzling précise que cette contrée sud de l'Allgau (Isny, Kempten) ne comptait jusque là aucune verrerie. C'est vraisemblablement ce qui explique le retour des émigrés vers 1638 comme l'enseigne le RP de Gundelwangen. On y trouve d'ailleurs le mariage entre Martin FALLER et Marguerite SIEGLER le 17 novembre 1643 à Grünwald, paroisse de Gundelwangen :

Anno 1643 - 17 Nov :

Martin FALLER aus der glasshütten im Grünwaldt. Margaretha SIGLERin aus dem si.cis wald nuptias celebravit. Testes sunt Gonradi SIGWART Jerg SCHWALLER beyde aus obiger glashütten

Année 1643 - 17 Nov :

Martin FALLER de la verrerie Grünwald X Margaretha SIGLERin de si.cis (abréviation de ?) wald (=forêt) célébration nuptiale. Les témoins sont Gonradi SIGWART et Jerg (Georges) SCHWALLER, les deux de la verrerie citée ci-dessus.

Après les ravages de la guerre, Martin FALLER quitte le four paternel tout comme les SIEGWART iront s'implanter en Suisse. Maurice CRISMER signale dans son étude sur « Origines et mouvements des verriers venus en Belgique au 18^{ème} siècle » que les SCHMIDT relèveront l'industrie du verre en Allgäu dans la 2^{ème} moitié du 17^{ème} siècle (1650-1700) sur le territoire de Kempten, la souveraineté de Trauchburg et le territoire du monastère d'Isny. Nul doute que Martin FALLER, lors de son émigration temporaire en avait entendu parler, c'est pour cette raison qu'il retourne vers Isny, où il sera le parrain de Marie FALLER née en 1644 à Isny. Marie FALLER qui épousera Jean ANDRES.

Les verreries en Allgau viendront un peu plus tard vers 1650. Martin FALLER ne reste pas. Il remonte vers la Sarre travailler dans une verrerie fabriquant des bouteilles: "la petite Rosselle" ? Et c'est à ce moment qu'il est recruté par Henri de BONHOMME ?

Verreries d'Henri de BONHOMME à Liège :

Ces maîtres verriers sont venus « d'un peu partout », d'Allemagne, de Venise, de Murano, de Lorraine et ont été à la base de l'extraordinaire développement des verreries dès le 17^{ème} siècle dans la Principauté de Liège. Plus particulièrement à Liège même, où plusieurs verreries aux mains de la famille BONHOMME produisaient « toute sorte de verres bien faits », mais aussi des bouteilles pour les eaux de « Spa » et pour le vin français. Pour ce faire, les BONHOMME avaient fait appel, autour de 1648, à des souffleurs de Lorraine (mosellane allemande à l'époque), tels les FALLER et les GOEBBEL. (*source Maurice CRISMER*). C'est dans ce mouvement que Martin FALLER émigre à Liège avant 1650, et comble du sort, je n'ai pas trouvé de contrat à son nom ! Peut-être n'a-t-il pas trouvé de contractant sachant parler la langue wallonne, pour s'inscrire dans la même mouvance que Bastin GEUBEL, allemand contractant en 1648 "par la bouche de Marguerite HENDRICK, son épouse, ne

sachant icelluy parler la langue walonne".

Les verreries se sont développées d'une manière industrielle à Liège vers 1567. Toutefois ce n'est qu'en 1627 qu'apparaît la première mention d'un contrat d'association entre Jean BONHOMME et Guy LIBON pour faire des verres et confectionner verres qu'on dit cristallin à allumer aux houilles. (Raymond CHAMBON, page 105).

Jean BONHOMME devient en 1632 le seul maître pour la fabrication du verre dans la Principauté de Liège. Les BONHOMME : Jean et Henri (père et fils) travaillaient ensemble.

Notons cette précision historique : Octroi accordé par Ferdinand de Bavière, Prince-Evêque de Liège, à Henry BONHOMME qui a fait édifier dans cette ville une fabrique de "gros verres".

Henry BONHOMME demanda la cession à son profit d'une autorisation obtenue en 1636 par le verrier Italien Antoine Du BUISSON (BUZZONE), d'établir une verrerie à Châtelet (=Charleroi).

Pour l'exploitation de sa verrerie ont participé certains De COLNET...dont Abraham natif de Lorraine.

Henry BONHOMME rappelle, dans sa requête, les recherches qu'il s'est imposées pour parvenir à chauffer au "feu de houille", et précise avoir fait venir des ouvriers de "Lorraine et Alemagne" (sic).

Il obtint satisfaction en 1641.

Il avait besoin de spécialistes pour mettre au point ses fours chauffés à la houille. Les liégeois avaient d'ailleurs la chance de posséder ce combustible à pied d'œuvre. Les BONHOMME le fils ici Henri a cherché des verriers qui maîtrisaient cette technique très spéciale d'allumer les fournaies avec la houille.

C'est une piste très réaliste d'une émigration de Martin FALLER dans la Principauté de Liège.

François BONHOMME (GUTMANN en allemand) gentilhomme verrier. La famille Bonhomme est probablement originaire de Liège où Henri Bonhomme épousa, avant 1580, Jeanne HUBERTI.

Un seul point noir à ce tableau, c'est que je n'ai pas trouvé trace d'un contrat entre BONHOMME-FALLER dans le recensement d'Yernaux. Dans ces conditions, il est possible d'émettre l'hypothèse du "secret-défense" où Martin FALLER aurait travaillé à la mise au point de la production industrielle de bouteilles sur une verrerie alimentée à la houille.

A cette époque, la demande de bouteilles est forte, les eaux de SPA non loin de là et aussi la mise en bouteille des vins français, et de la bière encore souvent livrée en tonneau. Il y a une pression du marché pour la demande de bouteilles. Il fallait produire plus à un coût économique acceptable. Il est certain ici que Martin FALLEUR avait une forte expérience dans un domaine précis. Est-ce en rapport avec la production industrielle des bouteilles ou la technicité d'allumer les fournaies chauffées à la houille ?

Vers 1650, via Forbach en Lorraine, Martin FALLEUR est engagé par Henry de BOUNAM (Henri de BONHOMME) à la verrerie du Mouton d'Or.

A l'occasion du 7ème Congrès de l'association internationale pour l'histoire du verre, Léon Maurice CRISMER nous apporte les précisions suivantes:

"Avant l'industrie du verre à vitres, celle des bouteilles connu un développement important dès la 2ème moitié du XVIIème siècle dans toute la Belgique. Une famille allemande s'illustra en ce domaine et en fut la pionnière en Belgique : celle des FALLEUR ou (de) FALLEUR. De cette importante famille verrière de Forêt-Noire, où on la retrouve déjà au XVIème siècle, est venue à Liège, vers 1650, via Forbach en Lorraine. Martin FALLEUR engagé par Henry de BOUNAM (Henri de BONHOMME) à

la verrerie du Mouton d'Or qu'il quitta peu après pour Jumet où il fit souche. De lui, procède une abondante progéniture de souffleurs de bouteilles. On en retrouvera dans presque toutes les bouteilleries belges (et ailleurs) du XVIIème au XIXème siècle".

De même, Dans ses "Matériaux pour quelques généalogies Wallonnes", Edgar Colinge mentionne Martin FALLER, écuyer, gentilhomme verrier, originaire des environs de FORBACH (Im MURTGAL-BADE) à l'époque Lorraine Mosellane Allemande et époux de Marguerite SIEGLER vint s'installer à JUMET vers 1652. Il décéda à GILLY en 1685 et fut inhumé dans l'église (actuellement détruite) de cette commune.

Je n'ai jamais trouvé de FALLER à Forbach, si bien que je me suis demandé s'il n'y avait pas eu confusion avec Fischbach ? Or, je trouve, dans le livre de Walter NEUTZLING « Die Glashütten und Glasmacher im un dam Rande des Warndts » :

«...Johann Michael HOPFNER était le premier porteur du nom qui venait de Lauterbach. Avant il était à la verrerie indiquée par erreur Fischbach. Fischbach n'a jamais eu de verrerie ; l'usine ainsi indiquée se trouvait dans le quartier de Sarrebruck aujourd'hui appelé "Russhütte". L'expression fréquente "de la Fischbach" est plutôt correcte. L'usine avait été fondé en 1721 par VALENTIN BONHOMME GUTMANN comme la première usine avec chauffage au charbon dans le comté de Sarrebruck. Le responsable de l'usine cependant ne réussissait pas à produire du verre utilisable. Ainsi fut fondée trois ans après la verrerie de Friedrichsthal qui souffrait du manque de bois, et fut placée là en 1726. »

Donc Martin FALLER aurait travaillé dans une verrerie de Fischbach du côté de Sarrebrück !

De Verriers à Gentilshomme Verriers :

Selon Monsieur NEUTZLING, un chercheur allemand, il est clair que Martin FALLER et surtout son fils Pierre ont voulu être gentilshommes, comme en témoigne le certificat ci-dessous daté du 2 novembre 1723 et signé par les Justiciers de Lodelinsart :

"Nous, les mayeurs et échevins de la Haute Cour de Lodelinsart, Comté de Namur, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra d'avoir très bien connu le Sr Martin FALLEUR, Allemand de nation, père- du Sieur Pierre FALLEUR, actuellement vivant et résidant en ce lieu de Lodelinsart, et que ledit Martin autant que ledit Pierre, son fils , ne se sont meslez, non plus que les enfants dudit Pierre FALLEUR d'autres actes que de verries, comme ils le font encore présentement en qualité de gentilhommes de verries, ayant ce veuz cy-devant les patentes, il leur accorde ledit affranchissement de gentilhomme à tous ceus qui travaillent estant de sang, aux dites verries".

Toujours d'après Monsieur NEUTZLING, il n'y a jamais eu de gentilhomme verrier dans la forêt noire. Dans ce contexte, Martin FALLEUR n'est ni de noble extraction, ni un ancien verrier lorrain ! Or, se voir retirer des privilèges quand on affiche un réel dynamisme ainsi qu'un esprit novateur dans l'industrie du verre à bouteilles, ne le satisfait nullement.

Pour moi, il existe un rapport évident entre cette force interne qu'avait Martin FALLEUR et l'ardeur conquérante, optimiste et fouguese qui fut l'idéal du XVIIème siècle.

Il a presque trente ans quand il décide de quitter la Lorraine pour la Belgique. Avec son épouse, Marguerite SIEGLER, et après un rapide passage à Liège à la verrerie au "Mouton d'Or", ils s'installent à Jumet. Son savoir faire apporté de Lorraine ainsi que son esprit fertile font que cette nouvelle industrie du verre à bouteilles devient rapidement florissante dans tout le district de Charleroi.

Les souffleurs de bouteilles appartiennent presque tous à la famille FALLEUR:

Qui ne connaît pas la popularité de la bouteille ! La première verrerie à bouteilles connue remonte à Quicangrogne.

La verrerie de Quicangrogne était située à côté de Wimys dans l'Aisne, le pays de l'osier et de la vannerie ! Wimys vient de Viminarius, qui est le vannier, l'ouvrier travaillant l'osier. Là non plus ce n'est pas un hasard ! En effet, jusqu'au XVII^{ème} siècle, les bouteilles sont si fines que, pour voyager, elles sont renforcées d'une vannerie. Mais à cette époque (1600-1650), les bouteilles n'étaient pas encore destinées à contenir du vin. En effet, celui-ci était soit dans des outres, soit dans des bonbonnes en verre insérées dans un panier en vannerie. Les premières fabrications de bouteilles (soufflées) étaient très fines.

Il est vraisemblable que les bouteilles fabriquées étaient destinées à contenir de la bière. Or, le pays de la bière, c'est la Belgique. Peut-être faut-il y voir ici la raison de l'émigration de Martin FALLEUR (FALLEUR) vers ce pays? Il n'était pas rare que les verriers suivent parfois les mêmes routes que leur production (de nombreux auteurs rapportent ce point).

La fabrication de bouteilles demande de nombreux soins pour sa mise en œuvre. C'est pour cette raison qu'il y avait une spécialité chez les souffleurs verriers à réaliser des bouteilles.

Tous les auteurs sont unanimes sur un point : les souffleurs de bouteilles appartiennent presque tous à la famille FALLEUR.

Les bouteilles doivent être fabriquées au meilleur prix ! Dans le prix de revient, la main-d'œuvre entre pour 50% du prix (les autres 50% étant le coût du combustible). Le dynamisme des verreries belges les rendait fortement compétitives.

Martin FALLEUR est mon SOSA 512.

Jean Jacques Lannois de FALLER

Mes sources :

- ◆ James BARRELET: historique du Verre.
- ◆ Léo Maurice CRISMER: article pour l'association internationale pour l'histoire du verre.
- ◆ Edgar COLINGE: matériaux pour quelques généalogies Wallonnes.
- ◆ Emile CLOSE: différents articles dans la revue "le Guetteur Wallon".
- ◆ Eugène PELIGOT: le verre, son histoire, sa fabrication.
- ◆ Université de Nancy: mémoire "verre et verriers de Lorraine sous l'Ancien Régime.
- ◆ Hervé HASQUIN: le "pays de Charleroi" aux XVII^è et XVIII^è siècle.
- ◆ Charles HIEGEL: les verreries des régions de Creutzwald, Saint-Avold et Forbach au XVII^{ème} siècle.
- ◆ Rodolphe REUSS: l'Alsace au XVII^è siècle.
- ◆ Dagobert FISCHER: Saint-Quirin et ses verreries.
- ◆ Walter NEUTZLING : tous ses ouvrages sur les verriers.
- ◆ Raymond CHAMBON : L'histoire de la verrerie en Belgique du II^{ème} siècle à nos jours.

Généalogie DE LE MART/DE LE MARLE/ DEL MAR-

LE autour de Mormal

Essai de réponse à Mathieu DELMARLE suite à sa question sur "ancêtres en Avesnois", par reconstitution des dépouillements d'actes d'échevinages d'Englefontaine effectués par J. DOFFE, Annie et Marcel DEWERDT.

On rencontre dans l'échevinage d'Englefontaine un Jehan LAMAR, cité laboureur à Saint-Python avec Thomas DAUTEL faisant un achat à Englefontaine en 1562. A cette époque les deux villages échangent beaucoup de populations. Citons les HUET, les DEMAIN, les BLAS... Serait-ce là l'origine des DE LE MART ? Apparemment pas car la souche DE LE MART étudiée ci-après est bien installée sur Hecq, travaillant dans le domaine du bois dès 1540. C'est d'ailleurs par l'alliance connue de leur premier auteur connu, Jacques, avec une famille bien enracinée à Englefontaine, que l'on voit apparaître ce patronyme dans l'échevinage de la commune.

DE LE MART Jacques, soyeur d'aix et marchand de bois dmt Hecq, x avant 1541 Suzanne DE LIETRE fille de Jehan et Isabeau DUPONT. Il décède entre 1574 et 1593. Dont

1/ non connu, peut-être le père de

- ◆ Martine DE LE MARLE x avant 1613 à Urbain BERRA fils de Jean et Anne DESPRET, laboureur à Englefontaine dont postérité.
- ◆ Robinon DE LE MARLE x avant 1619 à Ancelot BERRA, frère du précédent, citée sa veuve en 1628 dont postérité à Englefontaine.

2/ non connu.

3/ **Quentin DE LE MART**, cité maisné (cadet) fils de Jacques pour tierche d'héritage, laboureur et marchand à Hecq. X avant 1585 à Barbe LANTOINE. En 1593, il est « archier de la compagnie de feu M. le Marquis de Renty » c'est-à-dire qu'il faisait son office de guet probablement au Quesnoy ou dans l'église fortifiée d'Englefontaine. Barbe LANTOINE semble encore vivante en 1621.

En 1594, il achète à Jean LANTOINE x Charlotte CATHERINE, laboureur dmt Puiscan, prévosté de Binche, peut-être son beau-frère, deux mencaudées de terre labourable à Englefontaine assez proche du moulin à vent tenant au chemin d'Englefontaine à Salesches. C'est cette terre qui permet de connaître les présumés enfants de Quentin puisqu'elle est relevée après le décès de la maisnée, Jeanne citée décédée depuis quelques années en 1626.

Dont :

1/ **Roland DE LE MARLE**, ouvrier de bois dmt Hecq, époux de Pasquette de REUMONT fille de Jehan et de Jeanne GUIOT.

2/ Marie DE LE MARLE citée femme de Pierre DUPONT, couturier dmt Hecq.

3/ Valentine DE LE MARLE citée femme de Thomas ROLAND, manouvrier à Roucourt

4/ Marguerite DE LE MARLE, citée demeurant Prisches en 1626. Cette Marguerite est peut-être celle qui est mariée avant 1613 à Nicaise BERQUET, couturier à Englefontaine. Elle serait alors déjà veuve en 1626. Dont postérité.

5/ Jeanne DE LE MARLE décédée depuis quelques années en 1626, maisnée. Sans postérité.

La terre citée en 1594 & 1626 ressort en 1663 !

Est alors citée « la veuve et hoirs DELEMARLE », malheureusement sans précision du prénom !

Il peut s'agir de la veuve de Roland cité plus haut, mais plus probablement il s'agit de la veuve de **Jehan DE LE MARLE** x avant 1627 à Marguerite DE GHÉRY. Il est laboureur à Hecq et probablement apparenté aux LANTOINE dans un acte de 1627, ce qui permet de penser qu'il serait bien le fils de Roland DE LE MARLE. A vérifier.

Arrive ensuite le premier DE LE MARLE masculin connu qui habite Englefontaine. Nous laissons le doute quant à son père. Roland ou plus sûrement Jean DEL MARLE ?

DE LE MARLE Pierre, x avant 1662 à Reine DEMAIN fille de Charles et d'Anne THURET, petite-fille de Pierre DEMAIN et Jeanne DE FONTAINE. Il est cité dans les héritages du grand-père de sa femme, Pierre DEMAIN, décédé en 1633 et 1638, tout comme le seront les hoirs Jean DEL MARLE en 1720 ! Or Jean et Jérôme sont frères car leurs hoirs réclament la même rente au sieur Louis TALMA x Marie JACQ, respectivement en 1720 et 1714. Cette rente est due sur 4 mencaudées à Louvegnies (Quesnoy) tenant à Jeanne BERQUET, au sieur DELUSSE vivant curé de Salesches, et au pré Saint Laphare. Ce qui donne :

DE LE MARLE Pierre, x avant 1662 Reine DEMAIN. Il décède après 1699.

Dont au moins deux fils :

1/ Jérôme DEL MARLE, probablement filleul de Jérôme DEMAIN son oncle, x Marie Jeanne MAS-SART, fille d'Hercule et de Marie BOULOIGNE. Cité échevin en 1693, il décède avant 1713. Marie Jeanne décède le 20-07-1741 à Englefontaine. Dont 5 enfants dont un meurt avant sa mère :

A/ Antoine François, tuileur dmt Englefontaine x avant 1727 Catherine DELFOSSE. Ils décèdent avant 1774 délaissant François, Pierre (x 1 CLAISSE Catherine Joseph et x 2 DELSART Marie Alexandrine), Jean, Marie-Catherine et Philippe DEL MARLE.

B/ Marie-Françoise x Jean COULON, lui décédé avant 1774.

C/ Pierre, demeurant à Petit Poix décédé avant 1742 dont deux enfants de Marie Jeanne BAUDUIN (probablement Marie Joseph x avant 1761 Jean-Pierre Moreau).

D/ Jean-Baptiste, maisné, x avant 1742 à Marie Anne BASUYAU. Il hérite de la maison de ses parents tenant par devant à la place de l'église d'Englefontaine de lisière à Jean Baptiste BOULOGNE d'autre à George MOREAU et debout à la ruelle Carbonnier.

2/ **Jean DEL MARLE**, décédé le 28-01-1710 à Englefontaine époux de Marie Catherine REUMONT décédée le 10-09-1712. Leurs enfants sont sous tutorat du mayeur d'Englefontaine qui veille à leurs effets. Dont :

A/ **Jacques DEL MARLE**, censier au Locquignol x avant 1720 Catherine CORDUAN. Dont probablement DELEMARLE Jean Baptiste, demeurant au Locquignol x Marie Catherine TAQUET cités avec 13 enfants en 1774. **Branche de Mathieu DELMARLE**

B/ Antoinette, à marier en 1720.

C/ Marie Catherine x avant 1720 à Antoine DUCARNE d'Englefontaine, dont Catherine DUCARNE X Joseph BELLINE avant 1757.

D/ Marie Michelle, à marier en 1720.

E/ Catherine née vers 1698, épouse Jean Jacques LESNE, veuf de Marie Jeanne WIBAILLE, dont Jacques Estienne LESNE de ce second mariage.

F/ Jean-Baptiste, maisné né vers 1703, bocqueteur à Englefontaine qui hérite de la maison paternelle

tenant à la chaussée Brunehaut, au jardin Pierre Estienne MASSART du debout à deux mencaudées des hoirs Jean DELMARLE, et de l'autre côté aux hoirs André CAUCHY.

Branche non rattachée à Englefontaine :

DE LE MARLE Marie Madeleine épouse entre 1696 et 1703 Pierre MOREAU

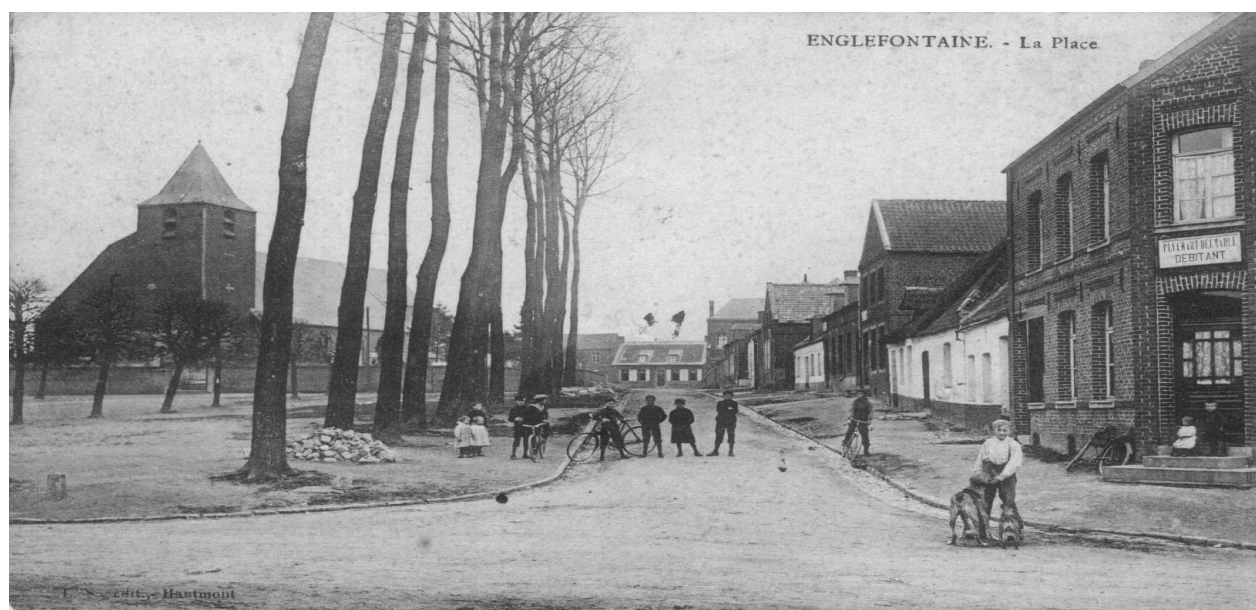
Branche non rattachée à Hecq :

DE LE MARLE Jeanne épouse avant 1682 François MOITY



Ce modeste essai devra être recoupé par les actes d'échevinages d'Hecq s'ils existent, les actes d'hommes de fief du Quesnoy, ainsi que par les cartulaires d'Englefontaine et Hecq, qui ensemble, pourront confirmer les liens filiaux présentés ici, tout comme une éventuelle implantation de cette famille dès le 15ème siècle. Voici déjà quelques pistes à suivre pour Mathieu !

Benoît PAINCHART



Personnes de l'Atvesnois résidants à Bry en 1906.

NOM	Prénom	Année	Lieu	Commentaires	
LECLUSE	Ulysse	1826	Liart (Ardennes)	beau-père	retraité des douanes
GODRY	Lydie	1844	Gussignies	femme	coquetière
WARGNIES	Ferdinand	1844	Wargnies le Petit	chef de ménage	cultivateur
ROUTARD	Laure	1875	Saint Waast la vallée		
LIENARD	Eugène	1862	Gommegnies	chef de ménage	sabotier
BERQUET	Charles	1859	Wargnies le Petit	chef de ménage	cultivateur
AUBERT	Georgine	1877	Saint Waast la vallée	femme	
ROUSSEAU	Mélanie	1856	Jenlain	femme	
DUROUX	Augustine	1844	Gussignies	chef de ménage	rentière
DELHALLE	Henriette	1896	Trélon	filie	
AUBERT	Sidonie	1878	La Flamengrie	filie	couturière
BOURGEOIS	Achille	1869	Fourmies	chef de ménage	douanier

NOM	Prénom	Année	Lieu	Commentaires	
LECLUSE	Ulysse	1826	Liart (Ardennes)	beau-père	retraité des douanes
GODRY	Lydie	1844	Gussignies	femme	coquetière
WARGNIES	Ferdinand	1844	Wargnies le Petit	chef de ménage	cultivateur
ROUTARD	Laure	1875	Saint Waast la vallée		
LIENARD	Eugène	1862	Gommegnies	chef de ménage	sabotier
BERQUET	Charles	1859	Wargnies le Petit	chef de ménage	cultivateur
AUBERT	Georgine	1877	Saint Waast la vallée	femme	
ROUSSEAU	Mélanie	1856	Jenlain	femme	
DUROUX	Augustine	1844	Gussignies	chef de ménage	rentière
DELHALLE	Henriette	1896	Trélon	filles	
AUBERT	Sidonie	1878	La Flamengrie	filles	couturière
BOURGEOIS	Achille	1869	Fourmies	chef de ménage	douanier
LIEGEOIS	Grégoire	1831	Hargnies (Ardennes)	chef de ménage	retraité des douanes
MASSE	Jules	1876	Ghissignies	chef de ménage	Journalier
DRAUX	Denise	1880	Bachant	femme	
DUPONT	Agnès	1851	Villers Pol	femme	
HOLBECQ	Isidore	1851	Preux au Sart	chef de ménage	ouvrier agricole
CLAISSE	Octavie	1862	Gommegnies	femme	
HOLBECQ	Isidore	1884	Preux au Sart	filles	journalier
HOLBECQ	Victor	1885	Preux au Sart	filles	ouvrier d'usine
HOLBECQ	Georges	1892	Preux au Sart	filles	ouvrier agricole
HOLBECQ	Gaston	1894	Preux au Sart	filles	
HOLBECQ	Marie	1895	Preux au Sart	filles	
MENNECHEZ	Constant	1854	Preux au Bois	chef de ménage	ouvrier agricole
ROUSSEAU	Emile	1867	Jolimetz	chef de ménage	douanier
CORDUANT	Marie	1874	Jolimetz	femme	
ROUSSEAU	Emile	1897	Clairfayt	filles	
PREVOST	Désiré	1850	La Flamengrie	chef de ménage	journalier
DENDIEN	Jules	1846	Bettrechies	chef de ménage	Journalier
QUENESSON	Flore	1880	Gommegnies	femme	
PREVOST	Léon	1875	Amfroipret	chef de ménage	douanier
GUERNET	Jean Baptiste	1863	Hautmont	chef de ménage	rempailleur de chaises
CARLIER	Elise	1872	Wargnies le Petit	femme	Journalière
MALAQUIN	Jules	1894	Wargnies le Petit	filles	
MALAQUIN	Victorine	1904	Wargnies le Petit	filles	
HOURDOUX	Céline	1881	Houdain	femme	
ORSINI	Fernande	1902	Bettrechies	filles	
ORSINI	Rose	1904	Aymeries	filles	
ROUSSEAU	Emile	1873	Gognies Chaussée	chef de ménage	douanier
BLANPAIN	Julia	1879	Saint Hilaire (A)	femme	
QUENESSON	Jean Baptiste	1847	Caulery	chef de ménage	retraité des douanes
LALLEMANT	Léon	1878	Preux au Sart	chef de ménage	journalier
LOCOGE	Chrysoline	1847	Bettrechies	chef de ménage	Journalière
CAUGNIAU	Hippolyte	1871	Hon Hergies	chef de ménage	ouvrier d'usine
CAUCHY	Marie	1867	Orsinval	femme	
DELHAYE	Hermant	1861	Saint Waast la vallée	chef de ménage	maçon
ESTIEVENARD	Philippe	1867	Taisnières sur Hon	chef de ménage	journalier
BIREMBAUT	René	1896	Jeumont	filles	
DELAIQUE	Marie	1860	Ferrière la Petite	femme	
BUCHET	Jeanne	1883	Sivry (B)	femme	
HILDEBRAND	Hélène	1870	Maubeuge	femme	
MARLIERE	Charles	1891	Solre le Château	filles	
DECROUE	Léonie	1864	Saint Waast la vallée	femme	
COGNEAUX	Marie	1860	Wargnies le Petit	femme	épicière
FAYT	Julia	1879	Bousignies	femme	
LION	Joseph	1874	Sars Poteries	chef de ménage	douanier
DENEFRE	Louise	1877	Gognies Chaussée	femme	

Elle existe sous deux formes : les forums internet et la rubrique questions-réponses de la revue. Elle s'adresse à tous, internautes et non-internautes.

Les internautes peuvent y reposer leurs questions n'ayant pas eu de réponse par internet. Le faire suffisamment longtemps avant la sortie de la revue (délai de mise en page)

Les non-internautes peuvent faire poser leurs questions sur les forums par l'intermédiaire des autres.

Quelques règles de base pour tous :

- ◆ ne traiter qu'une seule question à la fois
- ◆ titrer par le patronyme et le nom de la localité.
- ◆ mettre toujours les patronymes en majuscules, la lecture est facilitée.
- ◆ être le plus précis possible dans vos questions. Ne faites pas chercher quelque chose

Question : ***Cambreng à Berlaimont, de Daniel CAMBRELING (CHGB 200)***

1) Marie Gabrielle, x 27/05/1706 à Jean Baptiste DRUEZ, fille de Hubert Cambreng o 10/02/1653 et Elisabeth CORNET o 06/12/1648

2) Jean Philippe, fils de Hubert et Elisabeth, parrain à Berlaimont, le 27/01/1701 de MPJ Lejeune, le 30/08/1702 de PP MARLIERE, le 14/06/1707 de MPJ DRUEZ, le 11/11/1707 de AMP ROTIS, le 26/03/1709 de JP TRIELY, le 30/09/1723 de JP COURTIN.

3) Hubert, fils, 3ème enfant, ancêtre de ma branche.

Éléments connus: étaient présents au partage amiable du 21/07/1733.

Je souhaite connaître les dates o, + de Gabrielle, les dates o, x, + de Jean Philippe. Les naissances doivent se situer avant 1694 (date naissance connue du 4ème enfant/10). Bien à vous, Merci.

Réponse : ***Cambreng à Berlaimont, par Colette***

Il n'y a pas de registres entre 1659 et 1693.

J'ai 6 enfants entre 1694 et 1708 pour le couple Hubert CAMBRELENG – Elisabeth CORNET : Marie Joseph, Anne Jeanne, Michel Joseph (décédé avant 1733 puisque non cité dans le partage), Louis Joseph, Etienne, Jean Pierre. Au vu des trois supplémentaires dans le partage, il m'en manque un.

Marie Gabrielle a deux enfants à Berlaimont, Marie Philippe le 14-6-1707, et Pierre Philippe le 8-7-1709. Plus aucune trace à Berlaimont ensuite. Pas de décès, ni de mariage des enfants.

Rien concernant Jean Philippe à Berlaimont.

Je suppose qu'Hubert est celui qui décède le 8-5-1762, époux de Marie Louise DOULCHY. Si c'est bien lui, il m'intéresserait de connaître la date et le lieu de son mariage, pour mon fichier de Berlaimont. Ainsi que celui d'Etienne.

que vous avez déjà. Ne vous contentez pas d'un nom sans lieu ni date.

Les questions peuvent bien sûr concerner également l'histoire et la vie de nos ancêtres.

Lorsque vous répondez à une question parue dans la revue, n'oubliez pas d'en rappeler le titre.

Les non-internautes désirant recevoir leurs réponses par courrier fourniront une enveloppe timbrée à leur adresse pour ce faire.

Les réponses paraîtront dans la revue.

Cette rubrique dans la revue est ouverte à des échanges bénévoles entre adhérents de l'association. Elle pourra à titre exceptionnel comporter des questions de non adhérents. Elle ne peut fonctionner qu'avec le concours de tous auquel un effort de recherche est demandé. Une association n'est pas un simple groupement de consommateurs.

Notre bibliothèque s'étoffe.

N°	Titre	Auteurs	COTE
511	Maroilles 1793-1806		CD
512	Maroilles 1807-1821		CD
513	Maroilles 1822-1845		CD
514	Maroilles 1846-1869		CD
515	Maroilles 1870-1897		CD
516	Maroilles 1898-1907, TD 1803-1912		CD
517	Dictionnaire des noms de famille en Wallonie et à Bruxelles	GERMAIN Jean et HERBILLON Jules	BIBLIO
518	Solre le Chateau 1691-1737, 1755-1761		CD
519	Solre le Chateau 1737-1754, 1762-1773		CD
520	Solre le Chateau 1774-1790		CD
521	Solre le Chateau 1791-an 10, mariages cantonaux		CD
522	Solre le Chateau an 11-1809		CD
523	Trélon 1648-1852 (pdf)		CD
524	Trélon 1853-1862		CD
525	Trélon 1863-1869		CD
526	Trélon 1870-1874		CD
527	Trélon 1875-1879		CD
528	Trélon 1880-1884		CD
529	Locquignol 1793-1842		CD
530	Répertoire des bateliers N°1	URAG	RELEVÉ
531	Répertoire des bateliers N°2	URAG	RELEVÉ
532	Répertoire des bateliers N°3	URAG	RELEVÉ
533	Répertoire des bateliers N°4	URAG	RELEVÉ
534	Répertoire des bateliers N°5	URAG	RELEVÉ



Nos parutions

	Genre	Commune	Dates extrêmes	Pages	Prix	Auteur
1	NMD	MOUSTIER EN FAGNE	1793-1904	120	15,00 €	James HARDY
2	B & N	EPPE SAUVAGE	1646-1905	320	35,00 €	D. BLONDEL/J. HARDY
3	M	EPPE SAUVAGE	1673-1905	190	21,00 €	D. BLONDEL/J. HARDY
4	S & D	EPPE SAUVAGE	1704-1905	202	22,00 €	D. BLONDEL/J. HARDY
5	B & N	BAIVES	1657-1905	128	24,00 €	D. BLONDEL/J. HARDY
6	M	BAIVES	1670-1905	65	13,00 €	D. BLONDEL/J. HARDY
7	S	BAIVES	1704-1905	117	20,00 €	D. BLONDEL/J. HARDY
8	BMS	ECLAIBES	1694-1904 (N) 1708-1904 (M) 1696-1904 (S)	140	19,00 €	Laurent BALLIGAND
9	B & N	SAINT REMY CHAUSSEE	1696-1904	130	18,00 €	Alain BALLIGAND
10	M	SAINT REMY CHAUSSEE	1694-1904	144	19,00 €	Alain BALLIGAND
11	S & D	SAINT REMY CHAUSSEE	1694-1904	147	20,00 €	Alain BALLIGAND
12	REC	HABITANTS DE BEAUFORT Tome 1	1619-1905	210	27,00 €	Daniel BLONDEL
13	REC	HABITANTS DE BEAUFORT Tome 2	1619-1905	264	34,00 €	Daniel BLONDEL
14	M	MARIAGE DES HABITANTS DE BEAUFORT	1619-1905	241	31,00 €	Daniel BLONDEL
15	N	SASSEGNIES	1806-1906	132	18,00 €	T. LOCOCHE/M.C. et F. FAGOT
16	MD	SASSEGNIES	1806-1906	190	25,00 €	T. LOCOCHE/M.C. et F. FAGOT
17	Embrefs de main-ferme	BERLAIMONT	1735-1790	228	27,00 €	Sébastien CAVERNE
18	REC	FLOURSIES	1737-1905	137	19,00 €	Daniel BLONDEL
19	B & N	WATTIGNIES LA VICTOIRE	1743-1905	108	14,00 €	C. BOUCHARD/J. PIETON
20	MD	WATTIGNIES LA VICTOIRE	1743-1905	150	20,00 €	C. BOUCHARD/J. PIETON
21	En cours de refonte	Les tribulations d'un généalogis- te amateur				Robert RAMELOT
22	REC	Les habitants de LEZ FONTAI- NE	N et D 1682- 1905 M 1695-1905	220	26 €	Daniel BLONDEL
23	Besoigne- ments des fiefs	BERLAIMONT	1611-1637	117	14 €	Pascal VEROONE
24	Besoigne- ments de main-ferme	BERLAIMONT	1641-1655	236	28 €	Pascal VEROONE
25	REC	QUIVELON	1675-1905	194	23 €	Daniel BLONDEL
26	NMD	AMFROIPRET	En cours			Catherine LAWNICZAK
27	histoire	La vie quotidienne à Etroeungt de la Gaule au XX ^e siècle		130	18 €	Robert RAMELOT et Michel DE- VOUGE

LISTE ECLAIR DE Marie-Claude BAUDEZ		CHGB 181
BAUDEZ Nicolas	St Waast la Vallée, Pont/Sambre	1800-1884
POSTIAUX Rose	Audignies, Pont/Sambre	1804-1888
LIENARD Jean Jh	Villers St Ghislain (B), Pont/Sambre	1805-1842
DRUEZ Désirée	Pont/Sambre	1808
DUPONT François	Pont/Sambre	1803
TAQUET Adèle	Pont/Sambre	1812
LEMAIRE Louis	Hargnies, Pont/Sambre	1824-1854
BOUCLY Aurélie	Hargnies	1825
CORNIL Augustin	Pont/Sambre	1804-1839
DELHAYE Eulalie	Pont/Sambre	1805
DELMARLE Félix	Locquignol	1821
DELMARLE Catherine	Locquignol	1822
BESSE Maurice	Berlaimont	1823-1893
DELHAYE Désirée	?	1822

LISTE ECLAIR DE Marie-Claude BAUDEZ née GILLOT		CHGB 181
GILLOT Charles	Wargnies le Grand, St Waast la Vallée	1824-1897
GOSSET Monique	Wargnies le petit	1824-1882
MATHON François	Sassegnies	1826-1885
ARBION Florentine	Obies	1827
TESSON Victor	Maroilles	1841
SALADIN M Louise	?	Vers 1837
GEORGE Georges	Maroilles	1853
ROUSSEAU Désirée	Maroilles	1854
BULTEZ Exavier	Leval	1830-1901
WITTRANT Clémentine	Leval	1830-1863
COLLART Désiré	Leval	1826-1856
POSTIAUX Henriette	Leval	1827-1908
BRUYERE Emmanuel	Pont/Sambre	1844-1920
MATHIEU M Henriette	Aymeries, Pont/Sambre	1846-1920
GIFFOY Juvénal	Pont/Sambre	1830-1905
DUFOUR Lucie	Pont/Sambre	1833-1906

Listes éclairs suite.

LISTE ECLAIR DE Thérèse TROUILLET		CHGB 173
BAILLIEZ	Haulchin (B), St Rémy du Nord	1819-1897
BETET	Chièvres (B)	1832
BIERENT	Hautmont, St Rémy du Nord	1819-1888
BRUIANT	Jaux (60)	1839-1911
CARION	Bachant, St Rémy du Nord, Hautmont	1807-1882
CONTESSE	Colleret, Cousolre	1839
DEMARQUET	Le Meux (60)	1851
DETHY	Solre St Géry (B), Cerfontaine, Cousolre	1821-1906
FLORENTIN	Sars Poteries, Liessies	1840
HENRARD	Lez Fontaine, Sars Poteries	1833-1900
HEUCLIN	Sars Poteries	1836
OYON	Jaux (60)	1838
PAYEN	Paris, St Rémy du Nord	1819-1902
PLUVINAGE	Chièvres, Villers Notre Dame (B)	1871
TROUILLET	Le Meux, Venette (60), Auger St Vincent	1805-1897
WALLERAND	Sars Poteries	1833-1895

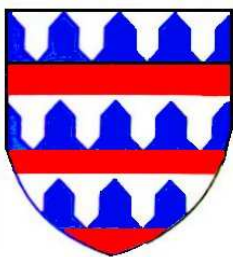
Nouvelles des nôtres.



Décès le 8-12-2007 de François FAGOT (CHGB 166), époux de Marie-Claude (CHGB 103), dans sa 55e année.

Toutes nos condoléances.



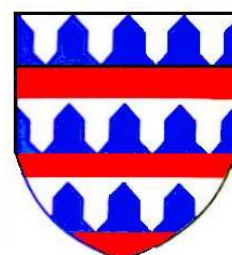


Conseil d'administration du CHGB

Président d'honneur :	Christian DECAVEL
Présidente :	Colette RABIN-FRANCOIS
Vices présidents :	Sébastien CAVERNE Jean-Luc PIGOT
Trésorier :	Sébastien CAVERNE
Secrétaire:	James HARDY
Membres :	Alain BALLIGAND Raymond BETRY Daniel BLONDEL Sylvette CARION René DUSARD Marie Claude FAGOT Franck HARTNAGEL Gérard KLEIN Sonia LELEUX Thérèse LOCOCHE Thérèse TROUILLEZ Nicolas VYDT

Responsables de Commissions:

Archives Départementales :	Alain GUEREZ
Bibliothèque :	Colette RABIN-FRANCOIS
Relation Presse :	Daniel BLONDEL
Permanence :	Alain BALLIGAND Daniel BLONDEL Colette RABIN-FRANCOIS Nicolas VYDT
Matériel :	Colette RABIN-FRANCOIS
Verriers d'Europe :	Benoît PAINCHART
Bulletin de liaison :	Annie DANLOUE Jean-Luc PIGOT
Internet :	Jean-Luc PIGOT
Parution :	Colette RABIN-FRANCOIS





C.H.G.B